Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA SOMME

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°2020-089

PUBLIÉ LE 18 SEPTEMBRE 2020

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

80-2020-09-17-001 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à M. Arnaud Corvaisier, directeur général par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France (6 pages) Page 4

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

80-2020-09-09-004 - Annule et remplace l'arrêté du 3 novembre 2014 portant décision de financement du plan local d'urbanisme et du règlement local de publicité de l'ancienne Communauté de communes du Sud-Ouest. (2 pages) Page 11

80-2020-09-11-003 - Arrêté modificatif à l'arrêté préfectoral d'ouverture et clôture générales de la chasse pour la campagne 2020-2021, (hors gibiers d'eau et oiseaux de passage) et dispositions générales (5 pages) Page 14

80-2020-09-07-001 - Arrêté préfectoral de régularisation administrative portant dérogation aux interdictions de perturbation intentionnelle, destruction, mutilation, altération, dégradation d'aires de repos ou de reproduction d'espèces animales protégées. (4 pages) Page 20

80-2020-09-15-001 - Arrêté préfectoral portant renouvellement d'un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé AUTO ECOLE CARINE (2 pages) Page 25

Direction des Douanes

80-2020-09-11-001 - Décision 2020/4 du directeur régional à Amiens portant subdélégation de la signature du directeur interrégional à Lille dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative. (30 pages) Page 28

80-2020-09-11-002 - Décision 2020/4 du directeur régional à Amiens portant subdélégation de la signature du directeur interrégional à Lille dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative. Version anonymisée. (16 pages) Page 59

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

80-2020-09-02-004 - Approbation du Projet d'Ouvrage - raccordement du poste client H2Air à Bus-la-Mésière (4 pages) Page 76

Préfecture de la Somme - Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

80-2020-09-17-002 - Arrêté fixant la liste des candidats à l'occasion des élections sénatoriales du 27 septembre 2020 dans le département de la Somme (3 pages) Page 81

80-2020-09-17-003 - Arrêté préfectoral rectificatif dressant la liste des différents collèges et définissant les modalités d'organisation du scrutin pour les élections à la conférence territoriale de l'action publique (18 pages) Page 85

Préfecture de la Somme - Service de Coordination des Politiques Interministérielles

80-2020-09-16-002 - arrêté de mise en demeure des occupants sans droit ni titre de quitter la rue du champ de tir à Amiens (2 pages) Page 104

80-2020-09-16-003 - arrêté de mise en demeure des occupants sans droit ni titre de quitter le 42 de la rue Tintoret à Amiens (2 pages) Page 107
80-2020-09-14-001 - arrêté portant agrément à la délégation territoriale de la Somme de la Croix rouge française pour les formations aux premiers seocurs (2 pages) Page 110
Préfecture de la Somme - Service de la Coordination des Politiques Interministérielles
80-2020-09-16-001 - Arrêté préfectoral autorisant la Société du Canal Seine-Nord Europe à occuper temporairement une propriété privée sur le territoire de la commune de BIACHES pour y procéder à des opérations rendues nécessaires par l'exécution du projet de construction du Canal Seine-Nord Europe. (4 pages) Page 113
80-2020-09-17-004 - AP portant délégation de signature Hervé THOMAS (3 pages) Page 118
Tribunal administratif d'Amiens
80-2020-09-11-004 - DECISION N° 20-02 relative à la présidence des conseils de discipline de la fonction publique territoriale dans le département de la Somme (1 page) Page 122
80-2020-09-11-005 - DECISION N° 20-03 relative à la présidence des conseils de discipline des agents contractuels de la fonction publique territoriale dans le département de la Somme (1 page) Page 124
80-2020-09-01-027 - Décision portant délégation à l’effet de prendre les décisions prévues par les articles L.123-4, 2ème alinéa, L.123-13, L.123-15, L.123-18, R.123-5, R.123-20, R.123-25 et R.123-27-4 du code de l’environnement (1 page) Page 126
80-2020-09-01-028 - Décision portant délégation à l’effet de présider les commissions prévues par l’article L.123-4, 1er alinéa, du code de l’environnement (1 page) Page 128
80-2020-09-01-029 - Délégations aux membres et fonctionnaires du tribunal administratif en matière de dépenses de fonctionnement du tribunal (1 page) Page 130
Unité Départementale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
80-2020-09-14-002 - récépissé de déclaration de services à la personne concernant JMB SAP situé 23 rue Chabaille à ABBEVILLE (2 pages) Page 132

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

80-2020-09-17-001

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à M. Arnaud Corvaisier, directeur général par intérim de l’agence régionale de santé Hauts-de-France

PRÉFÈTE
DE LA SOMME
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Hauts de France

ARRÊTÉ

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à M. Arnaud CORVAISIER, directeur général par intérim de l'Agence Régionale de Santé Hauts de France

LA PRÉFÈTE DE LA SOMME
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1435-1 à -2 et R.1435-1 à -9 ;

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 43

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 4 janvier 2019 portant nomination de Mme Muriel NGUYEN préfète de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 juin 2020 portant délégation de signature à M. Etienne CHAMPION, directeur général de l'Agence Régionale de Santé Hauts de France ;

Vu le décret du 10 septembre 2020 portant cessation de fonctions de M. Étienne CHAMPION, directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 10 septembre 2020 portant attribution de fonctions de directeur général par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France à M. Arnaud CORVAISIER ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 septembre 1979 modifié portant règlement sanitaire départemental ;

Vu le protocole départemental signé entre le directeur général de l'agence régionale de santé Picardie et la préfète de la Somme le 6 décembre 2014 modifié organisant les relations entre le préfet, représentant de l'Etat dans le département et le directeur général de l'agence régionale de santé Picardie ;

Sur proposition du directeur général par intérim, de l'ARS et de la secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;

ARRÊTE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à M. Arnaud Corvaisier à l'effet de signer, en tant que directeur général par intérim de l'ARS, tous actes préparatoires et actes relevant des compétences du préfet de département au titre du code de la santé publique, à l'exclusion des actes suivants :

Sur les dispositions générales :

- arrêté ayant pour objet d'édicter des dispositions particulières en vue d'assurer la protection de la santé publique dans le département ;
- arrêté prescrivant des mesures d'exécution immédiate en cas d'urgence, notamment de danger ponctuel imminent pour la santé publique.

En matière d'eaux potables, d'eaux conditionnées et d'eaux minérales naturelles :

- arrêté portant déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des ressources en eau destinées à la consommation humaine,
- arrêté portant autorisation d'utiliser une ressource en eau pour la production, la distribution et le conditionnement de l'eau destinée à la consommation humaine,
- arrêté d'autorisation temporaire en cas de situations exceptionnelles,
- arrêté modificatif de l'autorisation d'utiliser une ressource en eau pour la production, la distribution et le conditionnement de l'eau destinée à la consommation humaine,
- arrêté de restriction ou interdiction de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine et de toute mesure nécessaire si risque pour la santé des personnes, à l'exception des demandes de restriction de l'usage alimentaire de l'eau, suite à un dépassement important de limites de qualité bactériologique,
- arrêté portant autorisation exceptionnelle d'utiliser une eau brute non conforme,
- arrêté portant dérogation pour distribuer une eau non conforme,
- arrêté d'autorisation d'importation des eaux potables conditionnées,
- arrêté portant reconnaissance d'une eau minérale naturelle et autorisation pour l'exploitation de la source, le conditionnement de l'eau, l'utilisation à des fins thérapeutiques dans un établissement thermal, et la distribution en buvette publique,
- arrêté portant révision de la demande d'exploitation d'une eau minérale naturelle ou de l'autorisation de son exploitation à la suite d'une modification notable des caractéristiques de ladite eau minérale ou des conditions d'exploitation de la source.

En matière de piscines et baignades :

- arrêté portant interdiction définitive de baignade et fermeture à titre permanent de piscine,
- arrêté portant autorisation d'utilisation d'eau d'une autre origine que le réseau de distribution publique pour l'alimentation en eau des bassins de piscine,
- arrêté fixant la nature et la fréquence des analyses de surveillance des eaux de piscine.

En matière d'habitat insalubre :

- arrêté portant exécution immédiate de mesures prescrites en cas de danger ponctuel et imminent pour la santé publique,
- arrêté portant mise en demeure de faire cesser dans un délai fixé toute mise à disposition aux fins d'habitation de locaux impropres à l'habitation,
- arrêté portant mise en demeure de faire cesser dans un délai fixé la mise à disposition de locaux aux fins d'habitation à titre gratuit ou onéreux dans les conditions conduisant à leur sur occupation,
- arrêté portant mesures prises en raison d'un danger imminent pour la santé ou la sécurité des occupants lié à la situation d'insalubrité de l'immeuble, qu'il s'agisse d'une mise en demeure du propriétaire ou de l'exploitant, d'une interdiction temporaire d'habiter ou d'une exécution d'office des mesures prescrites et non exécutées dans le délai imparti,
- arrêté portant injonction à la personne qui met à disposition ou qui a l'usage de locaux de rendre leur utilisation conforme afin de faire cesser un danger pour la santé ou la sécurité des occupants,
- arrêté portant déclaration à l'intérieur d'un périmètre l'insalubrité des locaux et installations utilisées aux fins d'habitation mais impropres à l'habitation pour des raisons d'hygiène, de salubrité ou de sécurité,
- arrêté portant déclaration d'insalubrité d'un immeuble ou d'un groupe d'immeubles, d'un îlot ou d'un groupe d'îlots, bâti ou non, vacant ou non, attenant ou non à la voie publique constituant par lui-même ou par les conditions d'occupation ou d'exploitation un danger pour la santé des occupants ou des voisins.

En matière de plomb :

- arrêté portant invitation au propriétaire, au syndicat de propriétaires, à l'exploitant du local d'hébergement, à l'entreprise ou à la collectivité territoriale de prendre toute mesure appropriée pour réduire le risque lié aux revêtements de l'immeuble ou parties d'immeuble,
- arrêté portant agrément d'un opérateur pour effectuer des travaux de suppression de l'accessibilité au plomb des peintures d'un immeuble ou parties d'immeuble,
- arrêté portant prescription de mesures conservatoires si les travaux d'élimination de l'accessibilité au plomb entraînent eux-mêmes un risque d'exposition au plomb dans les immeubles.

En matière d'amiante :

- arrêté portant réalisation aux frais du propriétaire, ou à défaut de l'exploitant, d'un immeuble bâti, des repérages, diagnostics ou expertises sur la recherche, le contrôle et la réduction des expositions à l'amiante,
- arrêté fixant un délai pour la réalisation des mesures conservatoires nécessaires pour faire cesser l'exposition à l'amiante ou d'exécution d'office des mesures prescrites et non exécutées dans le délai imparti.

En matière de lutte contre la légionelle :

- interdiction d'utiliser un système d'aéro-réfrigération ne relevant pas de la législation sur les installations classées si les conditions d'aménagement ou de fonctionnement sont susceptibles d'entraîner un risque pour la santé publique (article L. 1335-2-2 du code de la santé publique),
- arrêté pour consigner des sommes, pour procéder à des travaux d'office ou pour suspendre la production ou la distribution d'eau du fait d'une installation d'eau intérieure non conforme aux règles d'hygiène pour ce qui concerne le risque lié aux légionelles (articles L. 1324-1 A et B du code de la santé publique).

En matière de rayonnements non ionisants :

- arrêté prescrivant la réalisation de mesures de champs électromagnétiques (article L. 1333-21 du code de la santé publique).

En matière de nuisances sonores :

- arrêté d'obligation pour un exploitant ou responsable d'activité bruyante à consigner entre les mains d'un comptable public une somme correspondant au montant des travaux à réaliser, d'exécution de travaux d'office et de suspension de l'activité bruyante pris en application de l'article L. 171-8 du code de l'environnement,
- arrêté de fermeture administrative en application de l'article L. 333-1 du code de la sécurité intérieure.

En application du règlement sanitaire départemental :

- arrêté de dérogation aux prescriptions du RSD,
- arrêté pris en cas de carence du maire,

En matière de soins psychiatriques sans consentement (soins psychiatriques sur demande du représentant de l'État, soins à la demande d'un tiers, soins en cas de péril imminent) : tous arrêtés.

En matière de permanence des soins : arrêtés de réquisition.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud CORVAISIER, délégation est donnée à M. Eric POLLET, en qualité de directeur de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale de l'ARS, ou, en l'absence ou empêchement de celui-ci, à M. le Dr Mohamed SI ABDALLAH, en qualité de directeur adjoint de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale de l'ARS, à l'effet de signer les actes visés à l'article 1er relatifs aux missions de sécurité sanitaire et de santé environnementale.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané des personnes susvisées, délégation est donnée :

- à Mme Virginie LE ROUX-MONTACLAIR en qualité de sous-directrice « santé environnementale » de l'ARS à l'effet de signer les actes visés à l'article 1er relevant de la santé environnementale ;

En son absence ou empêchement, délégation est donnée :

- à M. Christophe HEYMAN, en qualité de responsable du « service régional d'évaluation des risques sanitaires » de l'ARS, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à Mme Céline DERHILLE, en qualité de responsable adjointe du « service régional d'évaluation des risques sanitaires », à l'effet de signer les actes visés à l'article 1er relevant des matières suivantes : rayonnements non ionisants, radon, baignades et nuisances sonores ;

Une délégation est également consentie à Mme Magalie LEMOINE, en qualité d'agent du « service régional d'évaluation des risques sanitaires » de l'ARS, à l'effet de signer les actes visés à l'article 1er relevant des matières suivantes : baignades ;

- M. Jérôme VEYRET, en qualité de responsable du service « santé environnementale Somme » de l'ARS, à l'effet de signer les actes visés à l'article 1er relevant de la santé environnementale.

Une délégation est également consentie dans les mêmes termes à M. Andani ANDJILANI, en qualité d'agent du service « santé environnementale Somme » de l'ARS ;

- à Mme Tiphaine LOREILLE, en qualité de sous-directrice veille et sécurité sanitaire de l'ARS ;

En son absence ou empêchement, délégation est donnée à Mme Sophie LHERMITTE, responsable du service « soins sans consentement » et, en son absence ou empêchement, à Mme Pauline VERNEL en qualité de référent à l'effet de signer les actes visés à l'article 1er relevant des soins psychiatriques sans consentement et aux étrangers malades.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud CORVAISIER , délégation est donnée à Mme Christine VAN KEMMELBEKE, en qualité de directrice adjointe de l'offre de soins de l'ARS, à l'effet de signer les actes visés à l'article 1er relatifs aux missions de l'offre de soins, et notamment les actes relatifs aux comités médicaux des praticiens hospitaliers et des internes en médecine, en odontologie et en pharmacie et les suites données à leurs avis, ainsi que les constats d'afflux exceptionnel de population en application de l'article L4131-2 du code de la santé publique.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané des personnes susvisées, délégation est donnée :

- à Mme Magali LONGUEPEE, en qualité de sous-directrice « établissements de santé » de l'ARS à l'effet de signer les actes visés à l'article 1er relatifs aux comités médicaux des praticiens hospitaliers et les suites données à leurs avis ;

En son absence ou empêchement, délégation est donnée à Mme Virginie VITTU, en qualité de responsable du service « gestion des ressources humaines hospitalières » de l'ARS, à l'effet de signer les actes visés à l'article 1er relatifs aux comités médicaux des praticiens hospitaliers et les suites données à leurs avis ;

- à Mme Nathalie DE POUVOURVILLE, en qualité de sous-directrice « ambulatoire » de l'ARS à l'effet de signer les actes visés à l'article 1er relatifs aux comités médicaux des internes en médecine, en odontologie et en pharmacie et les suites données à leurs avis, ainsi que les constats d'afflux exceptionnel de population en application de l'article L4131-2 du code de la santé publique ;

En son absence ou empêchement, délégation est donnée :

- à Mme Aurore FOURDRAIN, en qualité de responsable du service « gestion et formation des professionnels de santé » de l'ARS, à l'effet de signer les actes visés à l'article 1er relatifs aux comités médicaux des internes en médecine, en odontologie et en pharmacie et les suites données à leurs avis ;

- à Mme Géraldine DELCROIX, en qualité de responsable du service « accès aux soins sur les territoires, parcours coordonnés et coopération » de l'ARS, à l'effet de signer les constats d'afflux exceptionnel de population en application de l'article L4131-2 du code de la santé publique.

Article 3 La délégation de signature du 10 juin susvisée est abrogée à compter du 10 septembre 2020.

Article 4 : La secrétaire générale de la préfecture de la Somme et le directeur général par intérim de l'ARS Hauts de France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Fait à Amiens, le

17 SEP. 2020

La Préfète

Muriel NGUYEN

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

80-2020-09-09-004

Annule et remplace l'arrêté du 3 novembre 2014 portant décision de financement du plan local d'urbanisme et du règlement local de publicité de l'ancienne Communauté de communes du Sud-Ouest.

PRÉFÈTE
DE LA SOMME
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires et de la mer
de la Somme

ARRÊTÉ

Annule et remplace l'arrêté du 3 novembre 2014 portant décision de financement du Plan local d'urbanisme et du Règlement local de publicité de l'ancienne Communauté de communes du Sud-Ouest Amiénois

LA PRÉFÈTE DE LA SOMME
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU le décret du 21 décembre 2018 nommant Madame Myriam Garcia, sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;

VU le décret du 4 janvier 2019 nommant Madame Muriel Nguyen, Préfète de la Somme à compter du 21 janvier 2019 ;

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2019 accordant délégation de signature à Madame Myriam Garcia, sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;

Vu l'annonce de l'appel à projet des Plans locaux d'urbanisme intercommunaux du Ministère du Logement de l'Egalité des Territoires et de la Ruralité en date du 30 septembre 2013,

Vu l'annonce des lauréats de l'appel à projets en date du 16 juin 2014,

Considérant que l'élaboration du Règlement local de publicité de l'ancienne communauté de communes du Sud-Ouest Amiénois a pris de retard par rapport à l'élaboration du Plan local d'urbanisme ;

Considérant que la subvention concerne désormais la communauté de communes Somme Sud-Ouest,

Sur proposition de la Directrice Départementale des Territoires et de la Mer,

ARRÊTE

Article 1er. – La communauté de communes Somme Sud-Ouest est bénéficiaire d'une aide de 70 000 euros dans le cadre de l'appel à projets des plans locaux d'urbanisme intercommunaux du Ministère du Logement de l'Egalité des Territoires et de la Ruralité comprenant :
-un montant de cinquante mille euros (50 000 €) pour l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal du Sud-Ouest Amiénois ;

-un montant de vingt mille euros (20 000 €) pour l'élaboration d'un règlement local de publicité intercommunal du Sud-Ouest Amiénois.

Article 2. – Les modalités de versement de l'aide sont :
-un acompte initial de 25 % au commencement des études,

-un versement de 25 %, sur justificatif, dès la prise de la délibération sur le débat relatif au projet d'aménagement et de développement durable du PLU intercommunal,

- un versement de 25 %, sur justificatif, dès la prise de la délibération de l'arrêt de projet du Plan local d'urbanisme par le conseil communautaire.

-le solde représentant 25% de l'aide sur justificatif, dès la prise de la délibération de l'arrêt de projet du règlement local de publicité par le conseil communautaire.

Article 3. – La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le ... 09 SEP. 2020

Pour la Préfète et par délégation,
La secrétaire générale

Myriam Garcia

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

80-2020-09-11-003

Arrêté modificatif à l'arrêté préfectoral d'ouverture et clôture générales de la chasse pour la campagne 2020-2021, (hors gibiers d'eau et oiseaux de passage) et dispositions générales

PRÉFÈTE
DE LA SOMME
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme

ARRÊTÉ

Modificatif à l'arrêté préfectoral d'ouverture et clôture générales de la chasse pour la campagne 2020-2021, (hors gibier d'eau et oiseaux de passage) et dispositions générales.

LA PRÉFÈTE DE LA SOMME
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L424-2 et L425-1 ;

R 424-1 à R424.5 fixant les modalités d'ouverture et de clôture de la chasse des différentes espèces de gibier ;

R 424-6 à R424-8 fixant les modalités d'application de la limitation des jours et heures de chasse,

R 425-1 à R425-13 relatifs à la mise en œuvre du plan de chasse au grand gibier ;

L 425-15 relatif au plan de gestion,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 04 janvier 2019 nommant Madame Muriel Nguyen, préfète de la Somme ;

VU le décret n°2020-59 du 28 février 2020 relatif à la période de chasse du sanglier ;

VU l'arrêté préfectoral modifié du 24 juin 2019 renouvelant le schéma départemental de gestion cynégétique ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 17 juin 2020 relatif à l'ouverture et clôture générales de la chasse pour la campagne 2020-2021 ;

VU l'avis favorable de la fédération départementale des chasseurs,

VU l'avis des membres de la commission compétente en matière de chasse et de faune sauvage consultés par voie électronique le 09 juillet 2020 ;

Sur proposition de la directrice départementale des territoires et de la mer de la Somme ;

ARRÊTE

Article 1er. – L'arrêté préfectoral en date du 17 juin 2020 relatif à l'ouverture et clôture générales de la chasse pour la campagne 2020/2021 est modifié de la manière suivante en ce qui concerne la chasse libre du sanglier.

ESPECE DE GIBIER	DATES D'OUVERTURE	DATES DE CLOTURE	CONDITIONS SPECIFQUES DE CHASSE
Sanglier Tir à balles obligatoire ou à l'arc	1er juin 2020	14 août 2020	Les détenteurs de plans de chasse sanglier peuvent procéder à des chasses à l'approche et à l'affût à compter du 1er juin dès lors que cette possibilité est mentionnée dans la notification individuelle du plan de chasse.
	1er juin 2021	14 août 2021	La chasse en battue est possible sur autorisation préfectorale délivrée au détenteur du droit de chasse.
	15 août 2020	19 septembre 2020	La chasse du sanglier se pratique : - à l'affût ou à l'approche en tous lieux, - en battue uniquement en plaine.
	20 septembre 2020 Bois,marais et miscanthus	31 mars 2021 Bois,marais et miscanthus	Chasse libre. Tous modes de chasse autorisés.
	20 septembre 2020 Plaine (Hors Marquenterre)	31 mars 2021 Plaine (Hors Marquenterre)	La chasse du sanglier est libre les dimanches et jours fériés. Pour les autres jours, à l'exception de ceux pratiquant avant 9h et après 19h, la chasse doit se pratiquer uniquement en battue de 9h à 18h du 20/09/20 au 18/10/20 et de 9h à 17h du 19/10/20 au 31/03/21. La battue doit être composée de postés et de rabatteurs ayant au préalable validé les consignes de sécurité et de gestion. Ces battues se pratiquent uniquement dans des couverts susceptibles d'accueillir les sangliers (hauteur : 50 cm).
	1er décembre 2020 Plaine	31 mars 2021 Plaine	Pendant cette période, la chasse du sanglier peut également se pratiquer en plaine à postes fixes à raison d'un poste par tranche de 80 ha, au minimum à 300 m des lisières de bois et avec minimum 300 m entre chaque poste. Le nombre maximum de postes par territoire de chasse est de

	20 septembre 2020 Plaine (Marquenterre)	31 mars 2021 Plaine (Marquenterre)	8. Il est convenu un chasseur par poste. Ces dispositifs devront être matérialisés d'une plate-forme de tir (type chaises hautes, miradors, etc...) et déclarés sur carte IGN auprès de la fédération des chasseurs de la Somme. Pour la plaine, et dans le cadre du plan de chasse, tout mode de chasse autorisé pour les communes du Crotoy, Favières, Fort-Mahon plage, Noyelles-sur-Mer, Ponthoile, Quend, Rue, Saint-Quentin-en-Tourmont,Villers-sur-authie (petite région agricole du Marquenterre) Pour toute attribution de dix bracelets ou plus, une chasse obligatoire au minimum par mois à partir du 1er novembre 2020 doit être organisée.

Article 2. – La liste des communes en plan de gestion perdrix expérimental avec dispositifs de marquage (F3) est annexée au présent arrêté et constitue, l'annexe 6 de l'arrêté préfectoral susvisé du 17 Juin 2020.

Article 3 . Le reste sans changement.

Article 4. La secrétaire générale de la préfecture et la directrice départementale des territoires et de la mer de la Somme sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et affiché dans toutes les communes.

Amiens, le 11 SEP. 2020

La Préfète

Muriel NGUYEN

ANNEXE 6

LISTE DES COMMUNES EN PLAN DE GESTION EXPERIMENTAL

DE LA PERDRIX GRISE (DISPOSITIFS DE MARQUAGE)

Attribution zéro (non tir) :

ARVILLERS
BARLEUX
BIACHES
BELLOY SUR SOMME
FLAUCOURT
THOIX

Avec attributions (dispositifs de marquage) :

BAILLEUL
BERMESNIL
BETTEMBOS
BOVELLES
CAULIERES
CHAUSSEE TIRANCOUT (la)
EPLESSIER
FOURCIGNY
FRESNOY AU VAL
GUIGNEMICOURT
HAILLES
HESCAMPS
HOCQUINCOURT
LAMARONDE
LIGNIERES-CHATELAIN
MARLERS
SAINT AUBIN MONTENOY
SAINTE SEGREE
SAULCHOY-SOUS-POIX
THIEULLOY-LA-VILLE

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

80-2020-09-07-001

Arrêté préfectoral de régularisation administrative portant dérogation aux interdictions de perturbation intentionnelle, destruction, mutilation, altération, dégradation d'aires de repos ou de reproduction d'espèces animales protégées.

PRÉFÈTE
DE LA SOMME
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires et de la mer
de la Somme

ARRÊTÉ

Objet de l'arrêté : Arrêté préfectoral de régularisation administrative portant dérogation aux interdictions de perturbation intentionnelle, destruction, mutilation, altération, dégradation d'aires de repos ou de reproduction d'espèces animales protégées

LA PRÉFÈTE DE LA SOMME
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.411-1 et 411-2 et R.411-6 à R 411-14

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 4 janvier 2019 portant nomination Madame Muriel N'GUYEN en qualité de Préfète de la Somme à compter du 21 janvier ;

VU l'arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié le 29 janvier 2020 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des spécimens de faune et de flore sauvages protégées ;

VU l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 modifié fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 19 septembre 2019 portant délégation de signature à Madame Emmanuelle CLOMÈS, directrice départementale à la direction départementale des territoires et de la mer de la Somme ;

VU l'arrêté préfectoral de subdélégation de signature d'ordre général modifié de la direction départementale des territoires et de la mer en date du 10 juin 2020 ;

VU la demande de dérogation déposée qui fait suite à une demande de régularisation administrative postérieurement à l'obtention d'une autorisation exceptionnelle délivrée aux Etablissements Roquette Frères par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts de France pour la dépose manuelle de 12 nids naturels en période de couvaison ;

VU l'avis favorable sous réserve de l'expert-délégué du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) en date du 13 avril 2020 ;

CONSIDERANT que l'entreprise agro-alimentaire possède deux silos industriels vétustes qu'elle doit remplacer conformes aux normes alimentaires afin de s'adapter aux nouveaux marchés de la fécule ;

CONSIDERANT que l'exploitation industrielle des bâtiments ne se faisant principalement qu'après la saison de production alimentaire (septembre à mars) et les travaux envisagés correspondant à de très lourds investissements, ne peuvent se faire qu'au printemps et en été et ne peuvent pas être décalés d'une année ;

CONSIDERANT les contraintes techniques, de saisonnalité et devant l'urgence de la situation, 12 nids artificiels ont été posés le 20 mai 2019 et 12 nids ont été déposés le 23 mai 2019 ;

CONSIDERANT que la dérogation ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable des populations des espèces citées ci-après ;

CONSIDERANT les mesures de réduction, de compensation, d'accompagnement et de suivi proposées dans la demande ;

SUR proposition de Madame la directrice départementale des territoires et de la mer de la Somme,

ARRETE

Article 1 : Identité du bénéficiaire

L'entreprise Roquette Frères, 61, avenue des Lilas – 80800 VECQUEMONT ci-après mentionnée « le bénéficiaire ».

Article 2 : Nature de la dérogation

Le bénéficiaire, est autorisé, en application de l'article L.411-2 du code de l'environnement et sous réserve des conditions énoncées aux articles suivants, à déroger à l'interdiction de destruction, d' altération, de dégradation d'aires de repos ou de reproduction d'espèces animales protégées.

Article 3 : Espèce concernée par la demande de dérogation

Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire
Délichon urbicum	Hirondelle de fenêtre

Cette dérogation sur la protection de l'espèce protégée fait l'objet du présent arrêté sous réserve de la mise en œuvre des mesures de réduction, de compensation et d'accompagnement détaillées dans les articles suivants.

Article 4 : Lieu d'intervention

Région administrative : Hauts de France

Département : Somme

Commune : Vecquemont

Article 5 : Qualification des personnes amenées à intervenir

Les personnes chargées de l'opération devront justifier d'une compétence reconnue dans la connaissance des groupes d'espèces pour lesquels ils interviennent.

Article 6 : Conditions de la dérogation

1 - Mesures de réduction

Dépose de 12 nids naturels d'hirondelles le plus rapidement possible pour ne détruire que des œufs et non des jeunes individus, afin de faciliter chez les hirondelles impactées la réalisation d'une ponte de remplacement.

2 - Mesures de compensation

Pose de 24 nids artificiels de replis sur des espaces appropriés. La pose était prévue en deux étapes entre mai 2019 et mars 2020 pour faciliter la ponte de remplacement des couples, soit avant le retour des oiseaux ;

3 – Mesures d'accompagnement et de suivi

. Création d'une mare « à boue » pour favoriser la reconstruction des nids détruits ;
. Restauration des berges douces du plan d'eau de collecte des eaux de la STEP et des eaux pluviales ;
. Pose d'un radeau à sternes au plan d'eau (espèce non concernée par l'impact) ;
. Installation de planchettes sous les nids d'hirondelles rustique et de fenêtre ;
. Installation de 10 nichoirs pour le Martinet noir ;
. Réalisation d'un suivi annuel des mesures compensatoires et d'une éventuelle relocalisation des couples impactés (observation des pontes de remplacement) ;
. Réalisation d'un suivi annuel de la colonie d'hirondelles présente sur l'ensemble des bâtiments industriels et ce pendant 5 ans ;
. Installation d'une signalétique sur les espèces protégées ;

Article 7 : Gestion et pérennité des mesures

La totalité des mesures de compensation et d'accompagnement décrites ci-dessus doivent être réalisées dans les meilleurs délais.

Le bénéficiaire doit réaliser de façon anticipée sur tous les sites, dont des travaux de maintenance et de remplacement d'équipements sont prévus, des inventaires naturalistes pour évaluer ses éventuels impacts sur les hirondelles et autres espèces notamment rupestres qui tirent partie des infrastructures industrielles (faucon, martinet noir, hirondelles...) et chiroptères.

Article 8 : Durée de la dérogation

Cette dérogation définie à l'article 1er est accordée à compter de la date de signature du présent arrêté et **jusqu'au 31 mars 2021**. Elle est valable dans les limites fixées par les éléments de méthode et de saisonnalité définies par le présent arrêté.

Article 9 : Mesures de suivi

La DDTM de la Somme et la DREAL sont destinataires des bilans des suivis réalisés par le bénéficiaire. La fréquence des bilans est annuelle avec un compte rendu final à la fin des travaux puis tous les ans pendant 5 ans (2020-2024) après la mise en œuvre du projet. La DDTM évaluera les éventuelles adaptations ou corrections proposées par le bénéficiaire pour rendre opérationnelles et efficaces les mesures énoncées. Ces modifications devront être validées par le service instructeur et mises en œuvre par le bénéficiaire après leur modification.

Article 10 : Mesures de contrôle

La mise en œuvre des dispositions définies aux articles 1 à 7 du présent arrêté peuvent faire l'objet de contrôles par les agents chargés de constater les infractions mentionnés à l'article L.415-3 du code de l'environnement. Les agents chargés de la police de l'environnement en particulier les agents de la direction départementale des territoires, de l'office national de la chasse et de la faune sauvage auront libre accès aux installations, ouvrages, travaux ou activités faisant l'objet de la présente autorisation, dans les conditions fixées par le code de l'environnement. Ils pourront demander communication de toute pièce utile au contrôle de la bonne exécution du présent arrêté.

Le bénéficiaire est tenu de déclarer au service instructeur, dès qu'il en a connaissance, les accidents ou incidents intéressant les installations, ouvrages, travaux ou activités faisant l'objet de la présente autorisation, qui sont de nature à porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L.411-1 du code de l'environnement.

Le non-respect du présent arrêté est puni des sanctions définies à l'article L.415-3 du code de l'environnement.

Article 11 : Modalités d'intervention

Les informations sur les modalités d'intervention sont détaillées dans le dossier de demande de dérogation.

Article 12 : Voie et délais de recours

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens – 14, rue Lemerchier – 80011 Amiens cedex 1 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'intermédiaire de l'application « télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de l'accomplissement des formalités de publicité.

Article 13 : Exécution de l'arrêté

La secrétaire générale de la Préfecture de la Somme, le directeur de l'Office français pour la biodiversité, le directeur régional en charge de l'environnement Hauts de France, la directrice départementale des territoires et de la mer de la Somme, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire leur sera adressé.

Article 14 : Publication

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Somme et notifié au bénéficiaire.

Fait à Amiens, le 7 septembre 2020

Pour la Préfète et par délégation
Le chef de Service environnement et littoral

Bastien VANMACKELBERG

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

80-2020-09-15-001

Arrêté préfectoral portant renouvellement d'un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé AUTO ECOLE CARINE

PRÉFÈTE
DE LA SOMME
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires et de la mer
de la Somme

ARRÊTÉ

Arrêté préfectoral portant renouvellement d'un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé AUTO ECOLE CARINE

LA PRÉFÈTE DE LA SOMME
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Vu le Code de la route et notamment ses articles R.213-1 et R.213-2 ;

Vu le décret du 4 janvier 2019 nommant Madame Muriel NGUYEN, préfète de la Somme, à compter du 21 janvier 2019 ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre et du Ministre de l'Intérieur du 6 septembre 2019 nommant Madame Emmanuelle CLOMES, ingénieure en chef des ponts des eaux et des forêts, directrice départementale des territoires et de la mer de la Somme à compter du 9 septembre 2019 ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté préfectoral n° E 15 080 0013 0 du 28 août 2015 autorisant Madame Carine COPPIN à exploiter l'établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé AUTO ECOLE CARINE situé 36 place Jean Jaurès 803130 FRIVILLE ESCARBOTIN

Vu l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2019 accordant délégation de signature à Madame Emmanuelle CLOMES, ingénieure en chef des ponts des eaux et des forêts, Directrice départementale des territoires et de la mer de la Somme ;

Considérant la demande présentée par Madame Carine COPPIN en date du 27 juillet 2020, en vue d'être autorisée à exploiter un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Considérant que la demande de renouvellement remplit les conditions réglementaires ;

ARRÊTE

Article 1er. – Madame Carine COPPIN est autorisée à exploiter, sous le n° E 15 080 0013 0, un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé AUTO ECOLE CARINE, situé 36 place Jean Jaurès 80130 FRIVILLE ESCARBOTIN.

Article 2. - Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté. Sur demande de l'exploitant présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si les conditions requises sont remplies.

Article 3. - L'établissement est habilité, au vu des autorisations d'enseigner fournies, à dispenser les formations pour les catégories de permis suivantes : B/B1.

Article 4. - Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement, à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière.,

Article 5. - En cas de changement d'adresse ou de reprise du local par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément devra être présentée deux mois avant la date du changement ou de la reprise, à la préfecture.

Article 6. - Pour toute transformation du local d'activité, tout abandon ou toute extension d'une formation, l'exploitante est tenue d'adresser une demande de modification du présent arrêté à Madame la Préfète.

Article 7. - Le nombre maximum de personnes susceptibles d'être admises simultanément dans l'établissement, y compris l'enseignant, est fixé à 19.

Article 8. - L'agrément peut être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par les articles 12 à 14 de l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière.

Article 9. - Le présent agrément et toute décision affectant sa validité seront enregistrés dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001 susvisé.

Article 10. - Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au service Centre d'examen du permis de conduire bureau éducation routière 137 rue Terral 80 080 AMIENS.

Article 11 – La Directrice départementale des territoires et de la mer est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs.

Amiens, le 15 SEP. 2020
15 SEP. 2020

Pour la Préfète et par délégation
La Directrice départementale des territoires et de la mer

Emmanuelle CLOMES

Direction des Douanes

80-2020-09-11-001

Décision 2020/4 du directeur régional à Amiens portant subdélégation de la signature du directeur interrégional à Lille dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative.

Décision 2020/4 du directeur régional à Amiens portant subdélégation de la signature du directeur interrégional à Lille dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DOUANES & DROITS INDIRECTS

AMIENS, LE 11 SEPT. 2020

Décision 2020/4 du directeur régional à AMIENS portant subdélégation de la signature du directeur interrégional à LILLE dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative.

Vu le code général des impôts et notamment son article 408 de l'annexe II et ses articles 212 et suivants de l'annexe IV ;

Vu le code des douanes et notamment ses articles 350 et 451 ;

Vu le décret 78-1297 du 28 décembre 1978 modifié relatif à l'exercice du droit de transaction en matière d'infractions douanières ou relatives aux relations financières avec l'étranger ou d'infractions à l'obligation déclarative des sommes, titres ou valeurs en provenance ou à destination d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État tiers à l'Union européenne.

Décide

Article 1er – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe I de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LILLE, les décisions de nature contentieuse (décharge de droits suite à réclamation, décision sur les contestations en matière de recouvrement des articles L 281 et L 283 du livre des procédures fiscales, rejet d'une réclamation, restitution ou remboursement de droits suite à erreur sur l'assiette, réduction de droits suite à erreur de calcul) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux mentionnés, dans cette même annexe I, en euros ou pour des montants illimités.

Article 2 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe II de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LILLE, les décisions de nature gracieuse (décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L 247 du livre des procédures fiscales, modération d'amende fiscale, de majoration ou d'intérêt de retard, rejet d'une demande de remise, d'une demande de modération ou d'une demande de transaction, remise d'amende fiscale, de majoration d'impôts ou d'intérêt de retard, acceptation d'une demande et conclusion d'une transaction) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux mentionnés, dans cette même annexe II, en euros ou pour des montants illimités.

DGDDI
Direction Régionale des Douanes
et Droits Indirects d'Amiens
39 rue Pierre Rollin
BP90009
80 091 AMIENS Cedex 3
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : Eric MARTIN
Tél. : 09 70 27 11 02

Article 3 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe III de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LILLE, les procédures de règlement simplifié en matière de contributions indirectes, et pour les montants de droits compromis, de droits fraudés, d'amende ou de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe III.

Article 4 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe IV de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LILLE, les actes transactionnels définitifs de type procédure de règlement simplifié et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de délit douanier, et pour les montants mentionnés, dans cette même annexe IV, en euros ou pour des montants illimités.

Article 5 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe V de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LILLE, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de contravention douanière, et pour les montants mentionnés, dans cette même annexe V, en euros ou pour des montants illimités.

Article 6 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VI de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LILLE, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de manquement à l'obligation déclarative, et pour les montants mentionnés, dans cette même annexe VI, en euros ou pour des montants illimités.

Article 7 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LILLE, les transactions simplifiées 406 en matière de délit douanier, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises mentionnés en euros dans cette même annexe VII.

Article 8 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VIII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LILLE, les transactions simplifiées 406 en matière de contravention douanière, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises mentionnés en euros dans cette même annexe VIII.

Le directeur régional,

ORIGINAL SIGNE

Philippe MARNAT

Annexe I à la décision n° 2020/4 du 4 sept. 2020 du directeur régional *MARNAT Philippe*

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière contentieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision de décharge de droits*
Recouvrement : *Décision sur une contestation de recouvrement pour un montant maximal de*
Rejet : *Décision de rejet d'une réclamation*
Restitution : *Décision de restitution, remboursement*
Réduction : *Décision de réduction*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Recouvrement	Rejet	Restitution	Réduction
LILLETTE David (Picardie POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité

Annexe II à la décision n° 2020/4 du 4 sept. 2020 du directeur régional *MARNAT Philippe*
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière gracieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales*
Modération : *Décision de modération d'amende fiscale ou de majoration*
Rejet : *Décision de rejet d'une remise, d'une modération ou de demande d'une transaction*
Remise : *Décision de remise d'amende fiscale ou de majoration d'impôts*
Transaction 4822bis : *Décision d'acceptation d'une demande de transaction*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Modération	Rejet	Remise	Transaction
FEVE Albert (Picardie GIR), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	0	0	0	30000
LAUT Benjamin (Picardie SG), Agent de constatation DGDDI	0	0	0	0	20000
LE BOULCH Clement (Picardie POC), INSPECTEUR DGDDI	0	0	0	0	40000
LILLETTE David (Picardie POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	illimité	illimité	illimité	illimité	40000
MAURIN Heloise (Picardie POC), INSPECTEUR DGDDI	0	0	0	0	40000
ROY FOURNIER Valerie (Picardie POC), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	0	0	0	30000
SADADI Boualem (Picardie POC), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	0	0	0	30000
ALBINI Francois (Picardie SRE), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	0	0	0	0	40000
LAUT Anne (Picardie SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	0	0	0	30000
ROCCA Angelina (Picardie SRE), INSPECTEUR DGDDI	0	0	0	0	40000
DEROSIAUX Virginie (Picardie CRPC), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0	0	0	20000
ULMET Laurence (Picardie CRPC), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	0	0	0	30000
COLENT Gregory (Amiens div), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	illimité	illimité	illimité	illimité	40000
DUTERTRE Bertrand (Amiens div), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	0	0	0	0	40000
DEGAND Sandrine (Amiens bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	0	0	0	30000
DELENCLOS Sophie (Amiens bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	0	0	0	20000
PLANQUE Christophe (Amiens bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	0	0	0	30000
TENENTAP David (Amiens bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	0	0	0	0	40000
ALENDA Anne (Nogent sur oise bsi), INSPECTEUR DGDDI	0	0	0	0	40000
BENOIT Sebastien (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	0	0	0	30000
BERTIN Aurelien (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	0	0	0	30000
BEZIAU Laurent (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0	0	0	20000

BRISTOT Rudy (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	0	0	0	30000
BUFFE Nicolas (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	0	0	0	30000
CARPENTIER Thierry (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	0	0	0	30000
CHAPEL Stephane (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	0	0	0	30000
CHIBANI Kevin (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0	0	0	20000
CLEACH Florent (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0	0	0	20000
COURCHE Aurelien (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	0	0	0	30000
CUVILLIER Benoit (Nogent sur oise bsi), INSPECTEUR DGDDI	0	0	0	0	40000
DUSART Vincent (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	0	0	0	30000
DUVERGER Maxime (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	0	0	0	30000
EVRARD Jeremy (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	0	0	0	30000
FABRE Mathieu (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	0	0	0	30000
FORMONT Olivier (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	0	0	0	30000
GENEAU DE LAMARLIERE Noemie (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0	0	0	20000
GETTE Cyrille (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	0	0	0	30000
GOSSET Nicolas (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	0	0	0	30000
HERBAUT Guillaume (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	0	0	0	30000
JALLAT Virginie (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	0	0	0	30000
JAME Jean-Marc (Nogent sur oise bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	0	0	0	0	40000
JANSSOONE Francois (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	0	0	0	30000
LALOYAUX Pierre (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	0	0	0	30000
LASSALLE Jordan (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0	0	0	20000
LAVISSE Alexandre (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	0	0	0	30000
LO GIUDICE Maxime (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0	0	0	20000
MEUNIER Melanie (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0	0	0	20000

MISCHLER Manon (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0	0	0	20000
RENELLE Charline (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	0	0	0	30000
ROSA DA COSTA Denis (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	0	0	0	30000
ROUSSE Elise (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	0	0	0	30000
SELMANE Cyril (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0	0	0	20000
SORAND Adrien (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	0	0	0	30000
BAREGE Fabien (Compiegne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	0	0	0	30000
DIDIER Lilian (Compiegne bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	0	0	0	0	40000
FORMONT Christophe (Compiegne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	0	0	0	30000
BRUYERE Jean-Marc (St quentin bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	0	0	0	0	40000
DOLLE Alain (St quentin bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	0	0	0	30000
MENARD Laurent (St quentin bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	0	0	0	30000
NAVEAU Dominique (St quentin bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	0	0	0	30000
ROMAN Sophie (St quentin bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	0	0	0	30000
VAUTHERIN Benoit (St quentin bureau), INSPECTEUR DGDDI	0	0	0	0	30000
ALLAIN Guillaume (Laon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	0	0	0	30000
BOIVIN Pascal (Laon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	0	0	0	30000
CARVALHO Frederic (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0	0	0	20000
CHARPENTIER Nicolas (Laon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	0	0	0	20000
DECRET Cedric (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0	0	0	20000
DELBE Jean-Joseph (Laon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	0	0	0	30000
FERET Thierry (Laon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	0	0	0	30000
GRAINE Guillaume (Laon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	0	0	0	30000
GROMAIRE Jerome (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0	0	0	20000
JOURNAUX Sebastien (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0	0	0	20000
KLODZINSKI Carine (Laon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	0	0	0	20000

LECHOPIED Aurelie (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0	0	0	20000
MAHELLE Jean-Luc (Laon bsi), INSPECTEUR DGDDI	0	0	0	0	40000
MELE Ted (Laon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	0	0	0	30000
MOIZET Laurent (Laon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	0	0	0	20000
MUTEL Patricia (Laon bsi), Contractuel DGDDI dits « Berkani »	0	0	0	0	20000
PETRI Quentin (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0	0	0	20000
PILLON Jonathan (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0	0	0	20000
SEGAUX Valentin (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0	0	0	20000
SZTUDER Isabelle (Laon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	0	0	0	30000
TOUPIN Florent (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0	0	0	20000
VASSEUR Jeremy (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0	0	0	20000
VIEVILLE Aurelie (Laon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	0	0	0	30000
WARIN Olivier (Laon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	0	0	0	20000
WNUK Samuel (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0	0	0	20000
ANOT Sebastien (Amiens bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	0	0	0	30000
BASKARA Aroun-Pregassam (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0	0	0	20000
BAUDEMONT Vincent (Amiens bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	0	0	0	30000
COGNE Patrice (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0	0	0	20000
COLIN Dominique (Amiens bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	0	0	0	30000
D'ARGY Laurent (Amiens bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	0	0	0	30000
DELATTRE Francois (Amiens bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	0	0	0	30000
DERVILLE Antoine (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0	0	0	20000
DEWYNTER Mathieu (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0	0	0	20000
DUCHAUSSOY Olivier (Amiens bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	0	0	0	30000
DUFETEL Nicolas (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0	0	0	20000
ESPARZA Julien (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0	0	0	20000
FAUQUET Jerome (Amiens bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	0	0	0	30000
MAALIM Karim (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0	0	0	20000

MOREL Thomas (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0	0	0	20000
PEYCLIT Henri (Amiens bsi), INSPECTEUR DGDDI	0	0	0	0	40000
RENAUX Olivier (Amiens bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	0	0	0	30000
SANNIER Lancelot (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0	0	0	20000
WARING Nicolas (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0	0	0	20000

Annexe III à la décision n° 2020/4 du 4 sept. 2020 du directeur régional *MARNAT Philippe*

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées : transaction simplifiée - 4823 bis « PRS »

Droits compromis : *Montant des droits compromis n'excède pas*
Droits fraudés : *Montant des droits fraudés n'excède pas*
Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*
Valeur des marchandises : *Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnelle n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Droits compromis	Droits fraudés	Montant de l'amende	Valeur des marchandises
FEVE Albert (Picardie GIR), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
LE BOULCH Clement (Picardie POC), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
LILLETTE David (Picardie POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	15000	7500	1500	15000
MAURIN Heloise (Picardie POC), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
ROY FOURNIER Valerie (Picardie POC), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
SADADI Boualem (Picardie POC), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
ALBINI Francois (Picardie SRE), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	15000	7500	1500	15000
LAUT Anne (Picardie SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
ROCCA Angelina (Picardie SRE), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
DEROSIAUX Virginie (Picardie CRPC), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
ULMET Laurence (Picardie CRPC), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
POLLET Jean-Michel (Picardie PAE), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	15000	7500	1500	15000
COLENT Gregory (Amiens div), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
DUTERTRE Bertrand (Amiens div), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
DEGAND Sandrine (Amiens bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
DELENCLOS Sophie (Amiens bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
PLANQUE Christophe (Amiens bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
TENENTAP David (Amiens bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
ALENDA Anne (Nogent sur oise bsi), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
BENOIT Sebastien (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BERTIN Aurelien (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BEZIAU Laurent (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000

BRISTOT Rudy (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BUFFE Nicolas (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
CARPENTIER Thierry (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
CHAPEL Stephane (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
CHIBANI Kevin (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
CLEACH Florent (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
COURCHE Aurelien (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
CUVILLIER Benoit (Nogent sur oise bsi), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
DUSART Vincent (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
DUVERGER Maxime (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
EVRARD Jeremy (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
FABRE Mathieu (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
FORMONT Olivier (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
GENEAU DE LAMARLIERE Noemie (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
GETTE Cyrille (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
GOSSET Nicolas (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
HERBAUT Guillaume (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
JALLAT Virginie (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
JAME Jean-Marc (Nogent sur oise bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
JANSSOONE Francois (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
LALOYAUX Pierre (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
LASSALLE Jordan (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
LAVISSE Alexandre (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
LO GIUDICE Maxime (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
MEUNIER Melanie (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
MISCHLER Manon (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000

RENELLE Charline (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
ROSA DA COSTA Denis (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
ROUSSE Elise (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
SELMANE Cyril (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
SORAND Adrien (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BAREGE Fabien (Compiegne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
DIDIER Lilian (Compiegne bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
FORMONT Christophe (Compiegne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BRUYERE Jean-Marc (St quentin bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
DOLLE Alain (St quentin bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
MENARD Laurent (St quentin bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
NAVEAU Dominique (St quentin bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
ROMAN Sophie (St quentin bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
VAUTHERIN Benoit (St quentin bureau), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
ALLAIN Guillaume (Laon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BOIVIN Pascal (Laon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
CARVALHO Frederic (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
CHARPENTIER Nicolas (Laon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
DECRET Cedric (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
DELBE Jean-Joseph (Laon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
FERET Thierry (Laon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
GRAINE Guillaume (Laon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
GROMAIRE Jerome (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
JOURNAUX Sebastien (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
KLODZINSKI Carine (Laon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
LECHOPIED Aurelie (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
MAHELLE Jean-Luc (Laon bsi), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
MELE Ted (Laon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000

MOIZET Laurent (Laon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
PETRI Quentin (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
PILLON Jonathan (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
SEGAUX Valentin (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
SZTUDER Isabelle (Laon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
TOUPIN Florent (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
VASSEUR Jeremy (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
VIEVILLE Aurelie (Laon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
WARIN Olivier (Laon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
WNUK Samuel (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
ANOT Sebastien (Amiens bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BASKARA Aroun-Pregassam (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
BAUDEMONT Vincent (Amiens bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
COGNE Patrice (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
COLIN Dominique (Amiens bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
D'ARGY Laurent (Amiens bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
DELATTRE Francois (Amiens bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
DERVILLE Antoine (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
DEWYNTER Mathieu (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
DUCHAUSSOY Olivier (Amiens bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
DUFETEL Nicolas (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
ESPARZA Julien (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
FAUQUET Jerome (Amiens bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
MAALIM Karim (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
MOREL Thomas (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
PEYCLIT Henri (Amiens bsi), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
RENAUX Olivier (Amiens bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
SANNIER Lancelot (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000

WARING Nicolas (Amiens bsi**),** Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000

Annexe IV à la décision n° 2020/4 du 4 sept. 2020 du directeur régional *MARNAT Philippe*

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En délit douanier : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*
Montant droits et taxes *: Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*
Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
FEVE Albert (Picardie GIR), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	30000
LE BOULCH Clement (Picardie POC), INSPECTEUR DGDDI	3000	15000	30000
LILLETTE David (Picardie POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	illimité	100000	250000
MAURIN Heloise (Picardie POC), INSPECTEUR DGDDI	3000	15000	30000
ROY FOURNIER Valerie (Picardie POC), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
SADADI Boualem (Picardie POC), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
ALBINI Francois (Picardie SRE), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	3000	15000	30000
LAUT Anne (Picardie SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
ROCCA Angelina (Picardie SRE), INSPECTEUR DGDDI	3000	15000	30000
DEROSIAUX Virginie (Picardie CRPC), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
ULMET Laurence (Picardie CRPC), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
POLLET Jean-Michel (Picardie PAE), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	3000	15000	30000
COLENT Gregory (Amiens div), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	3000	15000	30000
DUTERTRE Bertrand (Amiens div), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	3000	15000	30000
ASLING Gerard (Amiens bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
BRETEZ Aurore (Amiens bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
MALHERBE Chantal (Amiens bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
PERARD Eva (Amiens bureau), Agent de constatation DGDDI	1500	7500	15000
PIERRE Kevin (Amiens bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
TENENTAP David (Amiens bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	3000	15000	30000
VIALLET Celine (Amiens bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
ALENDA Anne (Nogent sur oise bsi), INSPECTEUR DGDDI	3000	15000	30000
BENOIT Sebastien (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BERTIN Aurelien (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BEZIAU Laurent (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
BRISTOT Rudy (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BUFFE Nicolas (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000

CARPENTIER Thierry (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
CHAPEL Stephane (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
CHIBANI Kevin (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
CLEACH Florent (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
COURCHE Aurelien (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
DUSART Vincent (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
DUVERGER Maxime (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
EVRARD Jeremy (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
FABRE Mathieu (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
FORMONT Olivier (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	30000
GENEAU DE LAMARLIERE Noemie (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
GETTE Cyrille (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
GOSSET Nicolas (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
HERBAUT Guillaume (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
JALLAT Virginie (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
JAME Jean-Marc (Nogent sur oise bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	3000	15000	30000
JANSSOONE Francois (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
LALOYAUX Pierre (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
LASSALLE Jordan (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
LAVISSE Alexandre (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
LO GIUDICE Maxime (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
MEUNIER Melanie (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
MISCHLER Manon (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
RENELLE Charline (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
ROSA DA COSTA Denis (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
ROUSSE Elise (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
SELMANE Cyril (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
SORAND Adrien (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BEEUWSAERT BLEUSE Joelle (Compiegne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	30000
BOUSSEAU Sandrine (Compiegne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
BUSTIN Sophie (Compiegne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
CARPENTIER Johan (Compiegne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
DIDIER Lilian (Compiegne bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	3000	15000	30000
GRENE Sabrina (Compiegne bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000

GRILO Celine (Compiegne bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
MEUNIER Patricia (Compiegne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
BASSET Peggy (St quentin bureau), Agent de constatation DGDDI	1500	7500	15000
BERTRAND Eric (St quentin bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
BRUYERE Jean-Marc (St quentin bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	3000	15000	30000
DERINE Christelle (St quentin bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
REBOUTE Martine (St quentin bureau), Contractuel DGDDI dits « Berkani »	1500	7500	15000
VAUTHERIN Benoit (St quentin bureau), INSPECTEUR DGDDI	3000	15000	30000
ALLAIN Guillaume (Laon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	30000
BOIVIN Pascal (Laon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
CARVALHO Frederic (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
CHARPENTIER Nicolas (Laon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
DECRET Cedric (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
DELBE Jean-Joseph (Laon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
FERET Thierry (Laon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GRAINE Guillaume (Laon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	30000
GROMAIRE Jerome (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
JOURNAUX Sebastien (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
KLODZINSKI Carine (Laon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
LECHOPIED Aurelie (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
MAHELLE Jean-Luc (Laon bsi), INSPECTEUR DGDDI	3000	15000	30000
MELE Ted (Laon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
MOIZET Laurent (Laon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
PETRI Quentin (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
PILLON Jonathan (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
SEGAUX Valentin (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
SZTUDER Isabelle (Laon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
TOUPIN Florent (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
VASSEUR Jeremy (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
VIEVILLE Aurelie (Laon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
WARIN Olivier (Laon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
WNUK Samuel (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
ANOT Sebastien (Amiens bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BASKARA Aroun-Pregassam (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
BAUDEMONT Vincent (Amiens bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	30000
COGNE Patrice (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
COLIN Dominique (Amiens bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000

D'ARGY Laurent (Amiens bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
DELATTRE Francois (Amiens bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
DERVILLE Antoine (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
DEWYNTER Mathieu (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
DUCHAUSSOY Olivier (Amiens bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
DUFETEL Nicolas (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
ESPARZA Julien (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
FAUQUET Jerome (Amiens bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	30000
MAALIM Karim (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
MOREL Thomas (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
PEYCLIT Henri (Amiens bsi), INSPECTEUR DGDDI	3000	15000	30000
RENAUX Olivier (Amiens bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
SANNIER Lancelot (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
WARING Nicolas (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000

Annexe V à la décision n° 2020/4 du 4 sept. 2020 du directeur régional *MARNAT Philippe*

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En contravention douanière : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*
Montant droits et taxes *: Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*
Valeur des marchandises *: Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
FEVE Albert (Picardie GIR), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	30000
LE BOULCH Clement (Picardie POC), INSPECTEUR DGDDI	3000	15000	30000
LILLETTE David (Picardie POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	illimité	illimité	illimité
MAURIN Heloise (Picardie POC), INSPECTEUR DGDDI	3000	15000	30000
ROY FOURNIER Valerie (Picardie POC), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
SADADI Boualem (Picardie POC), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
ALBINI Francois (Picardie SRE), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	3000	15000	30000
LAUT Anne (Picardie SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
ROCCA Angelina (Picardie SRE), INSPECTEUR DGDDI	3000	15000	30000
DEROSIAUX Virginie (Picardie CRPC), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
ULMET Laurence (Picardie CRPC), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
POLLET Jean-Michel (Picardie PAE), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	3000	15000	30000
COLENT Gregory (Amiens div), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	3000	15000	30000
DUTERTRE Bertrand (Amiens div), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	3000	15000	30000
ASLING Gerard (Amiens bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
BRETEZ Aurore (Amiens bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
MALHERBE Chantal (Amiens bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
PERARD Eva (Amiens bureau), Agent de constatation DGDDI	1500	7500	15000
PIERRE Kevin (Amiens bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
TENENTAP David (Amiens bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	3000	15000	30000
VIALLET Celine (Amiens bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
ALENDA Anne (Nogent sur oise bsi), INSPECTEUR DGDDI	3000	15000	30000
BENOIT Sebastien (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BERTIN Aurelien (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BEZIAU Laurent (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
BRISTOT Rudy (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000

BUFFE Nicolas (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
CARPENTIER Thierry (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
CHAPEL Stephane (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
CHIBANI Kevin (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
CLEACH Florent (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
COURCHE Aurelien (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
DUSART Vincent (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
DUVERGER Maxime (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
EVRARD Jeremy (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
FABRE Mathieu (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
FORMONT Olivier (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	30000
GENEAU DE LAMARLIERE Noemie (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
GETTE Cyrille (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
GOSSET Nicolas (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
HERBAUT Guillaume (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
JALLAT Virginie (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
JAME Jean-Marc (Nogent sur oise bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	3000	15000	30000
JANSSOONE Francois (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
LALOYAUX Pierre (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
LASSALLE Jordan (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
LAVISSE Alexandre (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
LO GIUDICE Maxime (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
MEUNIER Melanie (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
MISCHLER Manon (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
RENELLE Charline (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
ROSA DA COSTA Denis (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
ROUSSE Elise (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
SELMANE Cyril (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
SORAND Adrien (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BEEUWSAERT BLEUSE Joelle (Compiegne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	30000

BOUSSEAU Sandrine (Compiegne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
BUSTIN Sophie (Compiegne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
CARPENTIER Johan (Compiegne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
DIDIER Lilian (Compiegne bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	3000	15000	30000
GRENE Sabrina (Compiegne bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
GRILO Celine (Compiegne bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
MEUNIER Patricia (Compiegne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
BASSET Peggy (St quentin bureau), Agent de constatation DGDDI	1500	7500	15000
BERTRAND Eric (St quentin bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
BRUYERE Jean-Marc (St quentin bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	3000	15000	30000
DERINE Christelle (St quentin bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
DOLLE Alain (St quentin bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
REBOUTE Martine (St quentin bureau), Contractuel DGDDI dits « Berkani »	1500	7500	15000
VAUTHERIN Benoit (St quentin bureau), INSPECTEUR DGDDI	3000	15000	30000
ALLAIN Guillaume (Laon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	30000
BOIVIN Pascal (Laon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
CARVALHO Frederic (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
CHARPENTIER Nicolas (Laon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
DECRET Cedric (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
DELBE Jean-Joseph (Laon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
FERET Thierry (Laon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GRAINE Guillaume (Laon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	30000
GROMAIRE Jerome (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
JOURNAUX Sebastien (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
KLODZINSKI Carine (Laon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
LECHOPIED Aurelie (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
MAHELLE Jean-Luc (Laon bsi), INSPECTEUR DGDDI	3000	15000	30000
MELE Ted (Laon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
MOIZET Laurent (Laon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
PETRI Quentin (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
PILLON Jonathan (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
SEGAUX Valentin (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000

SZTUDER Isabelle (Laon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
TOUPIN Florent (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
VASSEUR Jeremy (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
VIEVILLE Aurelie (Laon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
WARIN Olivier (Laon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
WNUK Samuel (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
ANOT Sebastien (Amiens bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BASKARA Aroun-Pregassam (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
BAUDEMONT Vincent (Amiens bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	30000
COGNE Patrice (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
COLIN Dominique (Amiens bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
D'ARGY Laurent (Amiens bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
DELATTRE Francois (Amiens bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
DERVILLE Antoine (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
DEWYNTER Mathieu (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
DUCHAUSSOY Olivier (Amiens bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
DUFETEL Nicolas (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
ESPARZA Julien (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
FAUQUET Jerome (Amiens bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	30000
MAALIM Karim (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
MOREL Thomas (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
PEYCLIT Henri (Amiens bsi), INSPECTEUR DGDDI	3000	15000	30000
RENAUX Olivier (Amiens bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
SANNIER Lancelot (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
WARING Nicolas (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000

Annexe VI à la décision n° 2020/4 du 4 sept. 2020 du directeur régional *MARNAT Philippe*

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière de manquement à l'obligation déclarative : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Chèques, effets de commerce... : *Affaires portant sur des chèques de tous types, lettres de crédit et autres effets de commerce dont le montant n'excède pas*

Montant des billets, pièces... : *Affaires portant sur des billets de banque et des pièces de monnaie, des valeurs mobilières et autres titres négociables au porteur dont le montant n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Chèques, effets de commerce...	Montant des billets, pièces...
FEVE Albert (Picardie GIR), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000
LE BOULCH Clement (Picardie POC), INSPECTEUR DGDDI	30000	30000
LILLETTE David (Picardie POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	300000	150000
MAURIN Heloise (Picardie POC), INSPECTEUR DGDDI	30000	30000
ROY FOURNIER Valerie (Picardie POC), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	30000	30000
SADADI Boualem (Picardie POC), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	30000	30000
ALBINI Francois (Picardie SRE), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	30000	30000
LAUT Anne (Picardie SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000
ROCCA Angelina (Picardie SRE), INSPECTEUR DGDDI	30000	30000
DEROSIAUX Virginie (Picardie CRPC), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0
ULMET Laurence (Picardie CRPC), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000
POLLET Jean-Michel (Picardie PAE), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	30000	30000
COLENT Gregory (Amiens div), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	30000	30000
DUTERTRE Bertrand (Amiens div), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	30000	30000
ALENDA Anne (Nogent sur oise bsi), INSPECTEUR DGDDI	30000	30000
BENOIT Sebastien (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	30000	30000
BERTIN Aurelien (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	30000	30000
BEZIAU Laurent (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0
BRISTOT Rudy (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	30000	30000
BUFFE Nicolas (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	30000	30000
CARPENTIER Thierry (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	30000	30000
CHAPEL Stephane (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000
CHIBANI Kevin (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0
CLEACH Florent (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0
COURCHE Aurelien (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	30000	30000
DUSART Vincent (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	30000	30000
DUVERGER Maxime (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	30000	30000
EVRARD Jeremy (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	30000	30000
FABRE Mathieu (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	30000	30000
FORMONT Olivier (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	30000	30000
GENEAU DE LAMARLIERE Noemie (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0

GETTE Cyrille (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	30000	30000
GOSSET Nicolas (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	30000	30000
HERBAUT Guillaume (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	30000	30000
JALLAT Virginie (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	30000	30000
JAME Jean-Marc (Nogent sur oise bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	30000	30000
JANSSOONE Francois (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	30000	30000
LALOYAUX Pierre (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	30000	30000
LASSALLE Jordan (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0
LAVISSE Alexandre (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	30000	30000
LO GIUDICE Maxime (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0
MEUNIER Melanie (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0
MISCHLER Manon (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0
RENELLE Charline (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	30000	30000
ROSA DA COSTA Denis (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	30000	30000
ROUSSE Elise (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	30000	30000
SELMANE Cyril (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0
SORAND Adrien (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	30000	30000
ALLAIN Guillaume (Laon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	30000	30000
BOIVIN Pascal (Laon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	30000	30000
CARVALHO Frederic (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0
CHARPENTIER Nicolas (Laon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	0
DECRET Cedric (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0
DELBE Jean-Joseph (Laon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	30000	30000
FERET Thierry (Laon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000
GRAINE Guillaume (Laon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000
GROMAIRE Jerome (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0
JOURNAUX Sebastien (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0
KLODZINSKI Carine (Laon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	0
LECHOPIED Aurelie (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0
MAHELLE Jean-Luc (Laon bsi), INSPECTEUR DGDDI	30000	30000
MELE Ted (Laon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	30000	30000
MOIZET Laurent (Laon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	0
PETRI Quentin (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0
PILLON Jonathan (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0
SEGAUX Valentin (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0
SZTUDER Isabelle (Laon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	30000	30000
TOUPIN Florent (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0
VASSEUR Jeremy (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0
VIEVILLE Aurelie (Laon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	30000	30000
WARIN Olivier (Laon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	0
WNUK Samuel (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0
ANOT Sebastien (Amiens bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	30000	30000
BASKARA Aroun-Pregassam (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0

BAUDEMONT Vincent (Amiens bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000
COGNE Patrice (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0
COLIN Dominique (Amiens bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	30000	30000
D'ARGY Laurent (Amiens bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	30000	30000
DELATTRE Francois (Amiens bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	30000	30000
DERVILLE Antoine (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0
DEWYNTER Mathieu (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0
DUCHAUSSOY Olivier (Amiens bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000
DUFETEL Nicolas (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0
ESPARZA Julien (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0
FAUQUET Jerome (Amiens bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000
MAALIM Karim (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0
MOREL Thomas (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0
PEYCLIT Henri (Amiens bsi), INSPECTEUR DGDDI	30000	30000
RENAUX Olivier (Amiens bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	0
SANNIER Lancelot (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0
WARING Nicolas (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	0

Annexe VII à la décision n° 2020/4 du 4 sept. 2020 du directeur régional *MARNAT Philippe*
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En délit douanier : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*
Montant droits et taxes *: Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*
Valeur des marchandises *: Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
FEVE Albert (Picardie GIR), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
LE BOULCH Clement (Picardie POC), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
LILLETTE David (Picardie POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	1500	7500	15000
MAURIN Heloise (Picardie POC), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
ROY FOURNIER Valerie (Picardie POC), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
SADADI Boualem (Picardie POC), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
DEROSIAUX Virginie (Picardie CRPC), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
ULMET Laurence (Picardie CRPC), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
POLLET Jean-Michel (Picardie PAE), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	1500	7500	15000
COLENT Gregory (Amiens div), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
DUTERTRE Bertrand (Amiens div), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
ALENDA Anne (Nogent sur oise bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
BENOIT Sebastien (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BERTIN Aurelien (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BEZIAU Laurent (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
BRISTOT Rudy (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BUFFE Nicolas (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
CARPENTIER Thierry (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
CHAPEL Stephane (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
CHIBANI Kevin (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
CLEACH Florent (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
COURCHE Aurelien (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
CUVILLIER Benoit (Nogent sur oise bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
DUSART Vincent (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
DUVERGER Maxime (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
EVRARD Jeremy (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
FABRE Mathieu (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
FORMONT Olivier (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000

GENEAU DE LAMARLIERE Noemie (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
GETTE Cyrille (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
GOSSET Nicolas (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
HERBAUT Guillaume (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
JALLAT Virginie (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
JAME Jean-Marc (Nogent sur oise bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
JANSSOONE Francois (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
LALOYAUX Pierre (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
LASSALLE Jordan (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
LAVISSE Alexandre (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
LO GIUDICE Maxime (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
MEUNIER Melanie (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
MISCHLER Manon (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
RENELLE Charline (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
ROSA DA COSTA Denis (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
ROUSSE Elise (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
SELMANE Cyril (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
SORAND Adrien (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
ALLAIN Guillaume (Laon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BOIVIN Pascal (Laon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
CARVALHO Frederic (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
CHARPENTIER Nicolas (Laon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
DECRET Cedric (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
DELBE Jean-Joseph (Laon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
FERET Thierry (Laon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GRAINE Guillaume (Laon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GROMAIRE Jerome (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
JOURNAUX Sebastien (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
KLODZINSKI Carine (Laon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
LECHOPIED Aurelie (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
MAHELLE Jean-Luc (Laon bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
MELE Ted (Laon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
MOIZET Laurent (Laon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
PETRI Quentin (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000

PILLON Jonathan (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
SEGAUX Valentin (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
SZTUDER Isabelle (Laon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
TOUPIN Florent (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
VASSEUR Jeremy (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
VIEVILLE Aurelie (Laon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
WARIN Olivier (Laon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
WNUK Samuel (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
ANOT Sebastien (Amiens bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BASKARA Aroun-Pregassam (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
BAUDEMONT Vincent (Amiens bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
COGNE Patrice (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
COLIN Dominique (Amiens bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
D'ARGY Laurent (Amiens bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
DELATTRE Francois (Amiens bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
DERVILLE Antoine (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
DEWYNTER Mathieu (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
DUCHAUSSOY Olivier (Amiens bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
DUFETEL Nicolas (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
ESPARZA Julien (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
FAUQUET Jerome (Amiens bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
MAALIM Karim (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
MOREL Thomas (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
PEYCLIT Henri (Amiens bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
RENAUX Olivier (Amiens bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
SANNIER Lancelot (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
WARING Nicolas (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000

Annexe VIII à la décision n° 2020/4 du 4 sept. 2020 du directeur régional *MARNAT Philippe*
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En contravention douanière : transaction simplifiée « 406 »
Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*
Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*
Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
FEVE Albert (Picardie GIR), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
LE BOULCH Clement (Picardie POC), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
LILLETTE David (Picardie POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	1500	7500	15000
MAURIN Heloise (Picardie POC), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
ROY FOURNIER Valerie (Picardie POC), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
SADADI Boualem (Picardie POC), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
DEROSIAUX Virginie (Picardie CRPC), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
ULMET Laurence (Picardie CRPC), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
POLLET Jean-Michel (Picardie PAE), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	1500	7500	15000
COLENT Gregory (Amiens div), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
DUTERTRE Bertrand (Amiens div), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
ALENDA Anne (Nogent sur oise bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
BENOIT Sebastien (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BERTIN Aurelien (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BEZIAU Laurent (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
BRISTOT Rudy (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BUFFE Nicolas (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
CARPENTIER Thierry (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
CHAPEL Stephane (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
CHIBANI Kevin (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
CLEACH Florent (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
COURCHE Aurelien (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
CUVILLIER Benoit (Nogent sur oise bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
DUSART Vincent (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
DUVERGER Maxime (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
EVRARD Jeremy (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
FABRE Mathieu (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
FORMONT Olivier (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000

GENEAU DE LAMARLIERE Noemie (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
GETTE Cyrille (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
GOSSET Nicolas (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
HERBAUT Guillaume (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
JALLAT Virginie (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
JAME Jean-Marc (Nogent sur oise bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
JANSSOONE Francois (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
LALOYAUX Pierre (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
LASSALLE Jordan (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
LAVISSE Alexandre (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
LO GIUDICE Maxime (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
MEUNIER Melanie (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
MISCHLER Manon (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
RENELLE Charline (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
ROSA DA COSTA Denis (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
ROUSSE Elise (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
SELMANE Cyril (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
SORAND Adrien (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
ALLAIN Guillaume (Laon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BOIVIN Pascal (Laon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
CARVALHO Frederic (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
CHARPENTIER Nicolas (Laon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
DECRET Cedric (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
DELBE Jean-Joseph (Laon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
FERET Thierry (Laon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GRAINE Guillaume (Laon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GROMAIRE Jerome (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
JOURNAUX Sebastien (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
KLODZINSKI Carine (Laon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
LECHOPIED Aurelie (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
MAHELLE Jean-Luc (Laon bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
MELE Ted (Laon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
MOIZET Laurent (Laon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
PETRI Quentin (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000

PILLON Jonathan (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
SEGAUX Valentin (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
SZTUDER Isabelle (Laon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
TOUPIN Florent (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
VASSEUR Jeremy (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
VIEVILLE Aurelie (Laon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
WARIN Olivier (Laon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
WNUK Samuel (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
ANOT Sebastien (Amiens bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BASKARA Aroun-Pregassam (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
BAUDEMONT Vincent (Amiens bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
COGNE Patrice (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
COLIN Dominique (Amiens bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
D'ARGY Laurent (Amiens bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
DELATTRE Francois (Amiens bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
DERVILLE Antoine (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
DEWYNTER Mathieu (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
DUCHAUSSOY Olivier (Amiens bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
DUFETEL Nicolas (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
ESPARZA Julien (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
FAUQUET Jerome (Amiens bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
MAALIM Karim (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
MOREL Thomas (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
PEYCLIT Henri (Amiens bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
RENAUX Olivier (Amiens bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
SANNIER Lancelot (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
WARING Nicolas (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000

Direction des Douanes

80-2020-09-11-002

Décision 2020/4 du directeur régional à Amiens portant subdélégation de la signature du directeur interrégional à Lille dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative. Version anonymisée.

Décision 2020/4 du directeur régional à Amiens portant subdélégation de la signature du directeur interrégional à Lille dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative. Version anonymisée

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DOUANES & DROITS INDIRECTS

AMIENS, LE 11 SEPT. 2020

Version anonymisée de la décision 2020/4 du directeur régional à AMIENS portant subdélégation de la signature du directeur interrégional à LILLE dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative.

Vu le code général des impôts et notamment son article 408 de l'annexe II et ses articles 212 et suivants de l'annexe IV ;

Vu le code des douanes et notamment ses articles 350 et 451 ;

Vu le décret 78-1297 du 28 décembre 1978 modifié relatif à l'exercice du droit de transaction en matière d'infractions douanières ou relatives aux relations financières avec l'étranger ou d'infractions à l'obligation déclarative des sommes, titres ou valeurs en provenance ou à destination d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État tiers à l'Union européenne.

Décide

Article 1er – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe I de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LILLE, les décisions de nature contentieuse (décharge de droits suite à réclamation, décision sur les contestations en matière de recouvrement des articles L 281 et L 283 du livre des procédures fiscales, rejet d'une réclamation, restitution ou remboursement de droits suite à erreur sur l'assiette, réduction de droits suite à erreur de calcul) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux mentionnés, dans cette même annexe I, en euros ou pour des montants illimités.

Article 2 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe II de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LILLE, les décisions de nature gracieuse (décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L 247 du livre des procédures fiscales, modération d'amende fiscale, de majoration ou d'intérêt de retard, rejet d'une demande de remise, d'une demande de modération ou d'une demande de transaction, remise d'amende fiscale, de majoration d'impôts ou d'intérêt de retard, acceptation d'une demande et conclusion d'une transaction) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux mentionnés, dans cette même annexe II, en euros ou pour des montants illimités.

DGDDI
Direction Régionale des Douanes
et Droits Indirects d'Amiens
39 rue Pierre Rollin
BP90009
80 091 AMIENS Cedex 3
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : Eric MARTIN
Tél. : 09 70 27 11 02

Article 3 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe III de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LILLE, les procédures de règlement simplifié en matière de contributions indirectes, et pour les montants de droits compromis, de droits fraudés, d'amende ou de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe III.

Article 4 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe IV de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LILLE, les actes transactionnels définitifs de type procédure de règlement simplifié et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de délit douanier, et pour les montants mentionnés, dans cette même annexe IV, en euros ou pour des montants illimités.

Article 5 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe V de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LILLE, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de contravention douanière, et pour les montants mentionnés, dans cette même annexe V, en euros ou pour des montants illimités.

Article 6 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VI de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LILLE, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de manquement à l'obligation déclarative, et pour les montants mentionnés, dans cette même annexe VI, en euros ou pour des montants illimités.

Article 7 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LILLE, les transactions simplifiées 406 en matière de délit douanier, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises mentionnés en euros dans cette même annexe VII.

Article 8 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VIII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LILLE, les transactions simplifiées 406 en matière de contravention douanière, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises mentionnés en euros dans cette même annexe VIII.

Le directeur régional,
ORIGINAL SIGNE

Philippe MARNAT

Version anonymisée de l'Annexe I à la décision n° 2020/4 du 4 sept. 2020 du directeur régional *MARNAT Philippe*

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe I reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.
ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière contentieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision de décharge de droits*
Recouvrement : *Décision sur une contestation de recouvrement pour un montant maximal de*
Rejet : *Décision de rejet d'une réclamation*
Restitution : *Décision de restitution, remboursement*
Réduction : *Décision de réduction*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Recouvrement	Rejet	Restitution	Réduction

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées, aucune information n'est disponible pour cette annexe

Version anonymisée de l'Annexe II à la décision n° 2020/4 du 4 sept. 2020 du directeur régional
MARNAT Philippe
Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe II reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.
ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière gracieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales*
Modération : *Décision de modération d'amende fiscale ou de majoration*
Rejet : *Décision de rejet d'une remise, d'une modération ou de demande d'une transaction*
Remise : *Décision de remise d'amende fiscale ou de majoration d'impôts*
Transaction 4822bis : *Décision d'acceptation d'une demande de transaction*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Modération	Rejet	Remise	Transaction

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées, aucune information n'est disponible pour cette annexe

Version anonymisée de l'Annexe III à la décision n° 2020/4 du 4 sept. 2020 du directeur régional
MARNAT Philippe

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe III reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.
ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées : transaction simplifiée - 4823 bis « PRS »

Droits compromis : *Montant des droits compromis n'excède pas*
Droits fraudés : *Montant des droits fraudés n'excède pas*
Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*
Valeur des marchandises : *Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnelle n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Droits compromis	Droits fraudés	Montant de l'amende	Valeur des marchandises

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées, aucune information n'est disponible pour cette annexe

Version anonymisée de l'Annexe IV à la décision n° 2020/4 du 4 sept. 2020 du directeur régional
MARNAT Philippe

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe IV reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.
ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En délit douanier : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*
Montant droits et taxes *: Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*
Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
Matricule 36703 (Compiegne bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	3000	15000	30000
Matricule 37531 (Amiens bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 37941 (Compiegne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	30000
Matricule 37949 (St quentin bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	3000	15000	30000
Matricule 39067 (Picardie SRE), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	3000	15000	30000
Matricule 39904 (Picardie PAE), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	3000	15000	30000
Matricule 40220 (Laon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 40624 (Amiens bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 40773 (Picardie SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 41019 (Amiens bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 41311 (Compiegne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 43068 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 43930 (Nogent sur oise bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	3000	15000	30000
Matricule 44948 (Picardie POC), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 44988 (Picardie CRPC), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 46559 (Amiens bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	3000	15000	30000
Matricule 50068 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 50440 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 50949 (Laon bsi), INSPECTEUR DGDDI	3000	15000	30000
Matricule 51664 (Amiens div), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	3000	15000	30000
Matricule 51980 (Amiens bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 51982 (Laon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52534 (Amiens bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52795 (Compiegne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000

Matricule 52908 (St quentin bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53431 (St quentin bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53688 (Amiens bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53880 (Amiens bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	30000
Matricule 54308 (Picardie GIR), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	30000
Matricule 54366 (Amiens bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54552 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54655 (Compiegne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54712 (Laon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54984 (Laon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55040 (Amiens bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55652 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55746 (Compiegne bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55938 (Amiens bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	30000
Matricule 56108 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 56120 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 56355 (Picardie POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	illimité	100000	250000
Matricule 56602 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57075 (Amiens div), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	3000	15000	30000
Matricule 57208 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	30000
Matricule 57361 (Compiegne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57450 (Picardie POC), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57729 (St quentin bureau), Contractuel DGDDI dits « Berkani »	1500	7500	15000
Matricule 57824 (Picardie CRPC), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57884 (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57998 (Laon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58074 (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58381 (Amiens bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59030 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59177 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59192 (Laon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	30000
Matricule 59317 (Amiens bsi), INSPECTEUR DGDDI	3000	15000	30000
Matricule 59462 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59480 (Laon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	30000
Matricule 59524 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59556 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59706 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59811 (Picardie POC), INSPECTEUR DGDDI	3000	15000	30000
Matricule 60027 (St quentin bureau), INSPECTEUR DGDDI	3000	15000	30000

Matricule 60152 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60286 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60431 (Nogent sur oise bsi), INSPECTEUR DGDDI	3000	15000	30000
Matricule 60510 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60623 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60770 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60808 (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60842 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60992 (Compiegne bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 61078 (Amiens bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 61100 (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 61229 (Amiens bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 61632 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 61792 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 61834 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62026 (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62058 (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62240 (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62381 (Amiens bureau), Agent de constatation DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62416 (Laon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62489 (Picardie SRE), INSPECTEUR DGDDI	3000	15000	30000
Matricule 62586 (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62587 (St quentin bureau), Agent de constatation DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62814 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62866 (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62920 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63104 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63228 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63238 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63438 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63540 (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63690 (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63750 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63790 (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63798 (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63940 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63960 (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64012 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64076 (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000

Matricule 64094 (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64137 (Picardie POC), INSPECTEUR DGDDI	3000	15000	30000
Matricule 64496 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64498 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64732 (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64776 (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 65200 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 65420 (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 65760 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 90217 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000

Version anonymisée de l'Annexe V à la décision n° 2020/4 du 4 sept. 2020 du directeur régional
MARNAT Philippe

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe V reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.
ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En contravention douanière : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*
Montant droits et taxes *: Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*
Valeur des marchandises *: Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contravention douanière, aucune information n'est disponible pour cette annexe

Version anonymisée de l'Annexe VI à la décision n° 2020/4 du 4 sept. 2020 du directeur régional *MARNAT Philippe*

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe VI reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.
ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière de manquement à l'obligation déclarative : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Chèques, effets de commerce... *: Affaires portant sur des chèques de tous types, lettres de crédit et autres effets de commerce dont le montant n'excède pas*
Montant des billets, pièces... *: Affaires portant sur des billets de banque et des pièces de monnaie, des valeurs mobilières et autres titres négociables au porteur dont le montant n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Chèques, effets de commerce...	Montant des billets, pièces...

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de manquement à l'obligation déclarative, aucune information n'est disponible pour cette annexe

Version anonymisée de l'Annexe VII à la décision n° 2020/4 du 4 sept. 2020 du directeur régional
MARNAT Philippe
Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe VII reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.
ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En délit douanier : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*
Montant droits et taxes *: Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*
Valeur des marchandises *: Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
Matricule 39904 (Picardie PAE), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	1500	7500	15000
Matricule 40220 (Laon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 40624 (Amiens bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 43068 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 43930 (Nogent sur oise bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 44948 (Picardie POC), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 44988 (Picardie CRPC), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 50068 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 50440 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 50949 (Laon bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 51664 (Amiens div), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 51980 (Amiens bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 51982 (Laon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52534 (Amiens bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53688 (Amiens bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53880 (Amiens bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54308 (Picardie GIR), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54552 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54712 (Laon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54984 (Laon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55040 (Amiens bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55652 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55938 (Amiens bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 56108 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 56120 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 56355 (Picardie POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	1500	7500	15000

Matricule 56602 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57075 (Amiens div), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57208 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57450 (Picardie POC), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57824 (Picardie CRPC), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57884 (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57998 (Laon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58074 (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58470 (Nogent sur oise bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59030 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59177 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59192 (Laon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59317 (Amiens bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59462 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59480 (Laon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59524 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59556 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59706 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59811 (Picardie POC), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60152 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60286 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60431 (Nogent sur oise bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60510 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60623 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60770 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60808 (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60842 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 61078 (Amiens bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 61100 (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 61632 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 61792 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 61834 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62026 (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62058 (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62240 (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62416 (Laon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62586 (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62814 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62866 (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000

Matricule 62920 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63104 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63228 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63238 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63438 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63540 (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63690 (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63750 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63790 (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63798 (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63940 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63960 (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64012 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64076 (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64094 (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64137 (Picardie POC), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64496 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64498 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64732 (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64776 (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 65200 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 65420 (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 65760 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 90217 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000

Version anonymisée de l'Annexe VIII à la décision n° 2020/4 du 4 sept. 2020 du directeur régional
MARNAT Philippe
Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe VIII reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.
ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En contravention douanière : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*
Montant droits et taxes *: Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*
Valeur des marchandises *: Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contravention douanière, aucune information n'est disponible pour cette annexe

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

80-2020-09-02-004

Approbation du Projet d'Ouvrage - raccordement du poste client H2Air à Bus-la-Mésière

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SOMME

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Service Énergie, Climat, Logement
et Aménagement du Territoire

Pôle Air Climat Énergie

Décision d'approbation d'un projet d'ouvrage

Raccordement du poste du client H2Air Les Tulipes sur la ligne aérienne à 225 000 volts Roye - Valescourt sur la commune de BUS-LA-MESIERE

La Préfète de la Somme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier des Palmes Académiques

VU le Code de l'Énergie ;

VU l'ordonnance n° 2020-560 du 13 mai 2020 fixant les délais applicables à diverses procédures pendant la période d'urgence sanitaire ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

VU le décret du 4 janvier 2019 portant nommant Mme Muriel NGUYEN, préfète de la Somme ;

VU l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique ;

VU l'arrêté ministériel du 14 janvier 2013 relatif aux modalités du contrôle technique des ouvrages des réseaux publics d'électricité, des ouvrages assimilables à ces réseaux publics et des lignes directes prévus à l'article 13 du décret n° 2011-1697 du 1er décembre 2011 relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et des autres réseaux d'électricité et au dispositif de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques ;

VU l'arrêté ministériel du 10 janvier 2019 nommant M. Laurent TAPADINHAS en tant que directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Hauts-de-France ;

VU l'arrêté du 31 janvier 2019 portant délégation de signature à Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Hauts-de-France ;

VU la décision du 29 mai 2020 portant délégation aux agents de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Hauts-de-France ;

VU le dossier déposé le 1er avril 2020 par Réseau de Transport d'Électricité - Centre Développement et Ingénierie Lille - 62 rue Louis Delos - TSA 71012 - 59709 Marcq-en-Barœul Cedex, sollicitant une approbation du projet de raccordement du poste du client H2Air Les Tulipes sur la ligne aérienne à 225 000 volts Roye - Valescourt sur la commune de Bus-la-Mésière ;

VU la consultation des maires et gestionnaires des domaines publics qui s'est déroulée du 21 avril 2020 au 24 juillet 2020 inclus ;

VU les avis favorables sans réserve du Conseil départemental de la Somme du 22 avril 2020, de la mairie de Bus-la-Mésière du 4 mai 2020 et de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme du 18 mai 2020 ;

VU les avis de la Direction Interdépartementale des Routes Nord du 21 avril 2020, de GRTgaz du 11 mai 2020 et de GRDF du 12 mai 2020 ;

CONSIDERANT que le projet n'est pas incompatible ou redondant avec les missions confiées aux gestionnaires de réseaux publics d'électricité conformément à l'article R. 323-40 du Code de l'Énergie ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Hauts-de-France ;

DECIDE

ARTICLE 1er :

Le projet de raccordement du poste du client H2Air Les Tulipes sur la ligne aérienne à 225 000 volts Roye - Valescourt sur la commune de Bus-la-Mésière, porté par Réseau de Transport d'Électricité - Centre Développement et Ingénierie Lille, est approuvé.

A charge pour le concessionnaire de se conformer aux dispositions des arrêtés ministériels déterminant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique, la mise en application de la réforme DT/DICT et notamment de consulter le téléservice « www.réseaux-et-canalisations.gouv.fr ».

ARTICLE 2 :

Lors de la mise en service des ouvrages objet de la présente approbation, ces derniers font l'objet du contrôle technique prévu à l'article R. 323-30 du Code de l'Énergie.

Les modalités de ce contrôle respectent les dispositions de l'arrêté ministériel du 14 janvier 2013 relatif aux modalités du contrôle technique des ouvrages des réseaux publics d'électricité, des ouvrages assimilables à ces réseaux publics et des lignes directes prévus à l'article R. 323-30 susnommé.

ARTICLE 3 :

Au terme de la construction des ouvrages, le bénéficiaire de la présente approbation enregistre dans un système d'information géographique les informations permettant d'identifier ces derniers, conformément à l'article R. 323-29 du Code précité.

Sont notamment enregistrés l'emplacement des ouvrages, leurs dimensions, leur date de construction, leurs caractéristiques électriques, leur technologie, les organes particuliers et les installations annexes, les opérations significatives de maintenance ainsi que la date du contrôle technique prévu à l'article 2 de la présente approbation.

ARTICLE 4 :

La présente approbation est notifiée au bénéficiaire. Elle est également publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme et affichée en mairie de Bus-la-Mésière, pendant une durée minimale de deux mois.

ARTICLE 5 :

Les droits des tiers sont et demeurent expressément préservés.

ARTICLE 6 :

Cette approbation peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans le délai de deux mois à compter de l'exécution des mesures de publicité mentionnées à l'article 4 et cela, conformément à l'article R. 421-5 du code de justice administrative.

ARTICLE 7 :

Copie de la présente approbation est adressée à Réseau de Transport d'Électricité, Madame la Préfète de la Somme, et Monsieur le Maire de Bus-la-Mésière.

ARTICLE 8 :

Madame la Préfète de la Somme, Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Hauts-de-France, et Monsieur le Maire de Bus-la-Mésière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente approbation.

Fait à Lille, le 2 septembre 2020
Pour la préfète et par délégation,
Le Chef du Pôle Air Climat Energie

Bruno SARDINHA

Préfecture de la Somme - Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

80-2020-09-17-002

Arrêté fixant la liste des candidats à l'occasion des élections sénatoriales du 27 septembre 2020 dans le département de la Somme

Arrêté fixant la liste des candidats à l'occasion des élections sénatoriales du 27 septembre 2020 dans le département de la Somme

PRÉFÈTE
DE LA SOMME
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la Citoyenneté
et de la Légalité
Bureau des Elections
et de la Réglementation Générale

ARRÊTÉ

Fixant la liste des candidats à l'occasion des élections sénatoriales du 27 septembre 2020 dans le département de la Somme

LA PRÉFÈTE DE LA SOMME
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Vu le Code électoral et notamment son article R. 152;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 21 décembre 2018 nommant Mme Myriam GARCIA, sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;

Vu le décret du 4 janvier 2019 portant nomination de Madame Muriel Nguyen, préfète de la Somme ;

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 février 2020 portant délégation de signature de Mme Myriam GARCIA, secrétaire générale de la Préfecture ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture,

ARRETE

Article 1er: La liste des candidats dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée en vue de l'élection des sénateurs qui se déroulera le dimanche 27 septembre 2020 dans le département de la Somme, est établie comme suit :

51, rue de la République
80020 AMIENS Cedex 9
pref-elections@somme.gouv.fr
03-22-97-82-60

Elections sénatoriales du 27 septembre 2020
LIVRE DES CANDIDATURES
(département à scrutin proportionnel)
Département 80 – SOMME
3 sièges à pourvoir

Liste 1 **Avec Stéphane Demilly, une Somme d'énergies !**
LUDI (Liste Union des Démocrates et Indépendants)

1 M. DEMILLY Stéphane
2 Mme DORION Anne-Marie
3 M. DESSEAUX Patrick
4 Mme DELAPORTE Marjorie
5 M. LEFEUVRE Jannick

Liste 2 **STOP EOLIENNES 80**
LDIV (Liste Divers)

1 M. DESACHY Jean-Marie
2 Mme LESNE ALLAN Sabine
3 M. GRIZARD Christophe
4 Mme POIRET BOURGOIS Colette
5 M. QUESNEL Morgan

Liste 3 **NOS COMMUNES AU CŒUR**
LDVC (Liste Divers Centre)

1 M. MERCUZOT Benoit
2 Mme LEBAILLY Geneviève
3 M. SNAUWAERT Jean-Marie
4 Mme SPRYSCH Aline
5 M. CHIVOT Antoine

Liste 4 **LISTE LOCALISTE PRÉSENTÉE PAR LE Rassemblement National POUR LE RÉÉQUILIBRAGE TERRITORIAL**
LRN (Liste Rassemblement National)

1 Mme CHAGNON Patricia
2 M. DUBRULLE Jean-Paul
3 Mme WYBO Patricia
4 M. COTTEL Thibault
5 Mme MUSELET Valérie

Liste 5 **AGIR EN SOMME**
LDIV (Liste Divers)

1 M. BOUCHER Patrice
2 Mme BOUCHER Elodie
3 M. BOUCHER Alexis
4 Mme FOVET Corinne
5 M. CHATEL Christophe

Liste 6 **La Somme a de l'avenir**
LUG (Liste d'Union de la Gauche)

1 M. CARDON Rémi
2 Mme MOREL Nicole
3 M. LOGNON René
4 Mme HÉROUART Josiane
5 M. STOTER Jean-Jacques

Liste 7 **Somme Majorité Sénatoriale**
LLR (Liste Les Républicains)

1 M. SOMON Laurent
2 Mme DE WAZIERS Isabelle
3 M. DUFOUR Georges
4 Mme MAILLE-BARBARE Françoise
5 M. BAILLET Alain

Article 2 : La Secrétaire Générale de la préfecture de la Somme est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le 17 SEP. 2020

La préfète,

Muriel Nguyen

Préfecture de la Somme - Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

80-2020-09-17-003

Arrêté préfectoral rectificatif dressant la liste des différents collèges et définissant les modalités d'organisation du scrutin pour les élections à la conférence territoriale de l'action publique

Arrêté préfectoral rectificatif dressant la liste des différents collèges et définissant les modalités d'organisation du scrutin pour les élections à la conférence territoriale de l'action publique

PRÉFÈTE
DE LA SOMME
Liberté
Égalité
Fraternité

ARRÊTÉ
RECTIFICATIF

Arrêté préfectoral dressant la liste des différents collèges et définissant les modalités d'organisation du scrutin pour les élections à la conférence territoriale de l'action publique

LA PRÉFÈTE DE LA SOMME
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1111-9 et D 1111-2 à D 1111-7 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 25 août 2020 du préfet de région fixant la date de l'élection des représentants à la conférence territoriale de l'action publique de la région Hauts de France ;
Vu le décret du 21 décembre 2018 nommant Mme Myriam Garcia, sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;

Vu le décret du 4 janvier 2019 du Président de la République portant nomination de Madame Muriel Nguyen en qualité de préfète de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 février 2020 accordant délégation de signature à Mme la secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 septembre 2020 dressant la liste des différents collèges et définissant les modalités d'organisation du scrutin pour les élections à la conférence territoriale de l'action publique ;

Considérant que plusieurs erreurs de retranscription se sont glissées dans la liste des électeurs du collège des communes dont la population est inférieure à 3500 habitants ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture

ARRÊTE

Article 1- La liste du collège des électeurs des communes dont la population est inférieure à 3500 habitants modifiée est annexée au présent arrêté.

Article 2- La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le 17 SEP 2020

Pour la Préfète et par délégation,
La secrétaire générale

Myriam Garcia

CONFERENCE TERRITORIALE DE L'ACTION PUBLIQUE

LISTE DES ELECTEURS DU COLLEGE DESCOMMUNES DONT LA POPULATION EST INFERIEURE A 3 500 HABITANTS DANS LE DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNE	Nom du Maire	Prénom	POP INSEE
ABLAINCOURT-PRESSOIR	DOMONT	Dany	271
ACHEUX-EN-AMIENOIS	LEMAIRE	Anna Maria	604
ACHEUX-EN-VIMEU	MARTEL	Jean	533
AGENVILLE	PETIT	Dany	93
AGENVILLERS	FARCY	Pascal	232
AIGNEVILLE	DEQUEVAUVILLER	Michel	909
AILLY-LE-HAUT-CLOCHER	BERTHE	Antoine	989
AILLY-SUR-NOYE	DURAND	Pierre	2870
AILLY-SUR-SOMME	BENEDINI-POLLEUX	Catherine	2993
AIRAINES	NOBLESSE	Albert	2410
AIZECOURT-LE-BAS	CHOQUET	Florence	54
AIZECOURT-LE-HAUT	LAOUT	Rose-Line	70
ALLAINES	GRIMAUX	Françoise	476
ALLENAY	MARTEL	Nathalie	255
ALLERY	LERCH	Didier	807
ALLONVILLE	BOCHÉ	Audrey	755
ANDAINVILLE	PRAT	Philippe	257
ANDECHY	CARPENTIER	Sébastien	273
ARGOEUVES	GOURGUECHON	François	548
ARGOULES	PATTE	Claude	329
ARGUEL	VAUCHELLE-MOUTON	Sylvie	29
ARMANCOURT	DELAPORTE	Marjorie	33
ARQUEVES	DELORAINE	Christophe	168
ARREST	BOUCHARD	Armel	895
ARRY	BOURGOIS	Thibault	220
ARVILLERS	COTTARD	Yves	786
ASSAINVILLERS	DEJAIFFE	Xavier	108
ASSEVILLERS	JACOB	Didier	300
ATHIES	ACQUAIRE	Alain	600
AUBERCOURT	CHARLES	Gilles	82
AUBIGNY	LECLERCQ	Georges	509
AUBVILLERS	MENARD	Sergine	144
AUCHONVILLERS	CARNEL	Cyril	146
AULT	LE MOIGNE	Marcel	1482
AUMATRE	QUEVAUVILLERS	Louis	185
AUMONT	MARTIN	Christophe	149
AUTHEUX	DESPLANQUE	Régis	122
AUTHIE	FROIDEVAL	Honoré	296
AUTHIEULE	DOCHY	Vincent	415
AUTHUILLE	COLSON	Fabrice	167
AVELESGES	HÉBERT	Thierry	57
AVELUY	BUISSET	Christophe	526
AVESNES-CHAUSSOY	BEAUCOURT	Benoît	67
AYENCOURT	DEMARCY	Brigitte	205
BACOUEL-SUR-SELLE	BULCOURT	Marc	511
BAILLEUL	FRION	Fabrice	269

COMMUNE	Nom du Maire	Prénom	POP INSEE
BAIZIEUX	VAQUIER	Marie-Josée	212
BALATRE	BASSET	Thomas	73
BARLEUX	FRANCOIS	Eric	235
BARLY	BOUCHEZ	Jean-Louis	180
BAVELINCOURT	JUMELLE	Alain	107
BAYENCOURT	ADAMCZYK	Virginie	82
BAYONVILLERS	PALPIED	Xavier	344
BAZENTIN	FOURDINIER	Jean-Luc	80
BEALCOURT	SEPTIER	Didier	104
BEAUCAMPS-LE-JEUNE	DUCHAUSSOY	Stéphane	205
BEAUCAMPS-LE-VIEUX	THIVERNY	François	1440
BEAUCHAMPS	VITAUX	Jean-Charles	1017
BEAUCOURT-EN-SANTERRE	CAPELLE	Hubert	179
BEAUCOURT-SUR-L'ANCRE	CHATELAIN	Jean-Claude	97
BEAUCOURT-SUR-L'HALLUE	MARCHAND	Annie	305
BEAUFORT-EN-SANTERRE	COQUART	Arnaud	208
BEAUMETZ	MAGNIER	Jean-Michel	227
BEAUMONT-HAMEL	BRIET-LAVAQUERIE	Agnès	215
BEAUQUESNE	DURIEUX	François	1393
BEAUVAL	THUILLIER	Bernard	2123
BECORDEL-BECOURT	DEVILLIERS	Dominique	162
BECQUIGNY	D'HULST	Philippe	132
BEHEN	PARMENTIER	Jean-Claude	513
BEHENCOURT	PLAISANT	Philippe	336
BELLANCOURT	KOCH	Brigitte	522
BELLEUSE	DOMISSE	Thibaut	357
BELLOY-EN-SANTERRE	POTIER	Laurent	151
BELLOY-SAINT-LEONARD	POIRÉ	Jean-Paul	94
BELLOY-SUR-SOMME	HERBETTE	Jean-Luc	760
BERGICOURT	DOLIQUE	Benoît	149
BERMESNIL	TAVERNE	Roger	224
BERNATRE	LEJEUNE	Raphaël	34
BERNAVILLE	LECLERCQ	Christelle	1087
BERNAY-EN-PONTHIEU	MAKO	Serge	237
BERNES	TRUJILLO	Jean	354
BERNEUIL	FLAHAUT	Francis	258
BERNY-EN-SANTERRE	LEROY	Francis	157
BERTANGLES	DEBART	Joseph	633
BERTEAUCOURT-LES-DAMES	MOREL	Dominique	1170
BERTEAUCOURT-LES-THENNES	BOUCHER	Michel	447
BERTRANCOURT	SCHRICKE	Patrick	226
BETHENCOURT-SUR-MER	DUROT	Denis	977
BETHENCOURT-SUR-SOMME	POTURALSKI	Patricia	132
BETTEMBOS	GUILBERT	Francis	105
BETTENCOURT-RIVIERE	DEFORCEVILLE	Michel	235
BETTENCOURT-ST-OUEN	FOURCROY	Claude	624
BEUVRAIGNES	DUPUIS	Bernard	865
BIACHES	LEGRAND	Ludovic	391
BIARRE	DHILLY	Jean-Pierre	67
BIENCOURT	LOUBAT	Gilles	137
BILLANCOURT	DESACHY	Christophe	175
BLANGY-SOUS-POIX	LESUR	Alain	184

COMMUNE	Nom du Maire	Prénom	POP INSEE
BLANGY-TRONVILLE	GUÉANT	Éric	573
BOISBERGUES	OSSART	Jean-Pierre	79
BOISMONT	LENNE	Daniel	492
BONNAY	DEMARCY	Denis	238
BONNEVILLE	PETIT	Emmanuel	338
BOSQUEL	GLORIEUX	Gérard	340
BOUCHAVESNES-BERGEN	GOURDIN	Régis	295
BOUCHOIR	CRAPPIER	Magali	296
BOUCHON	VIGNON	Etienne	156
BOUFFLERS	MAILLY	Vincent	123
BOUGAINVILLE	CÉLISSE	Gérard	455
BOUILLANCOURT-EN-SERY	DUVAL	Xavier	560
BOUILLANCOURT-LA-BATAILLE	PILLON	Sylvain	155
BOUQUEMAISON	CARON	Daniel	518
BOURDON	DELASSUS	Anthony	393
BOURSEVILLE	CAUX	Yannick	713
BOUSSICOURT	PELLE LEFEVRE	Jean-François	87
BOUTTENCOURT	BAYART	André	952
BOUVAINCOURT-SUR-BRESLE	MAINNEMARRE	Yves	879
BOUVINCOURT-EN-VERMANDOIS	TRICOTET	Fabrice	155
BOUZINCOURT	LETESSE	Michel	563
BOVELLES	GRIMAUX	Mickaël	440
BOVES	VANDEPITTE	Maryse	3226
BRACHES	DELANAUD	Stéphane	266
BRAILLY-CORNEHOTTE	BORDET	Xavier	242
BRASSY	BOULENGER	Ludovic	74
BRAY-LES-MAREUIL	DUBOS	Maryse	244
BRAY-SUR-SOMME	VAQUETTE	Monique	1283
BREILLY	PECQUET	Étienne	689
BRESLE	FALOISE	Jean-Luc	129
BREUIL	DE WITASSE THÉZY	Charles	46
BREVILLERS	DEBONNE	Vanessa	111
BRIE	SAINTOT	Marc	332
BRIQUEMESNIL-FLOXICOURT	STOTER	Jean-Jacques	274
BROCOURT	BOUCRY	Firmin	99
BROUCHY	BARBIER	Marc	521
BRUCAMPS	GAMARD	Marcel	139
BRUTELLES	MAISON	Françoise	212
BUIGNY-L'ABBE	CAT	René	320
BUIGNY-LES-GAMACHES	MOREAU	Jérémy	419
BUIGNY-SAINT-MACLOU	MOUTON	Eric	529
BUIRE-COURCELLES	HÉ	David	241
BUIRE-SUR-L'ANCRE	RUIN	Jean-Christian	314
BUS-LA-MESIERE	BARBIER	Guillaume	168
BUS-LES-ARTOIS	POMBOURG	Bernadette	134
BUSSU	COMPERE	Gery	220
BUSSUS-BUSSUEL	DOYER	Mathieu	305
BUSSY-LES-DAOURS	BRANDICOURT	Sylvie	384
BUSSY-LES-POIX	AUBRÉE	Pascal	103
BUVERCHY	CARPENTIER	Pierre	49
CACHY	DEBEUGNY	François	286
CAGNY	MOLLIENS	Alain	1225

COMMUNE	Nom du Maire	Prénom	POP INSEE
CAHON	HAUTEFEUILLE	Yves	203
CAIX	SCRIBE	Sabine	752
CAMBRON	LEBLOND	Claude	735
CAMPS-EN-AMIENOIS	BON	Linda	189
CANAPLES	POISSON	Marcel	713
CANCHY	GROSBEAU	Jean	326
CANDAS	HERSIN	Dominique	1109
CANNESSIERES	HENQUENET	Xavier	70
CANTIGNY	BAUWENS	Noël	115
CAOURS	DUQUESNE	Bernard	622
CAPPY	LEGRAND	Gérard	542
CARDONNETTE	TAUFOUR	Hubert	525
CARREPUIS	KELLER	Joël	276
CARTIGNY	GENILLIER	Philippe	769
CAULIERES	ROBITAILLE	Pierre	210
CAVILLON	DELFOSSE	Jean-Philippe	104
CAYEUX-EN-SANTERRE	ATTAGNANT	Hélène	121
CAYEUX-SUR-MER	LECOMTE	Jean-Paul	2509
CERISY	DUTHOIT	Claudie	536
CERISY-BULEUX	BAYART	Dominique	272
CHAMPIEN	GUERLE	Thierry	286
CHAULNES	LINÉATTE	Thierry	2113
CHAUSSOY-EPAGNY	OPSOMER	Denis	587
CHEPY	VANDENBULCKE	Denis	1269
CHILLY	PECHON	Denis	188
CHIPILLY	DELETRE	Jean-Luc	173
CHIRMONT	VAN OOTEGHEM	Jean-Michel	120
CHUIGNES	GORLIER	Francis	135
CHUIGNOLLES	LAGACHE	Ghislain	155
CITERNE	CHATENAY	Luc	242
CIZANCOURT	DOUTART	Jean-Luc	34
CLAIRY-SAULCHOIX	DUMEIGE	Benoît	374
CLERY-SUR-SOMME	COULON	Philippe	557
COCQUEREL	CREPIN	Maurice	231
COIGNEUX	LAIGNEL	Alain	51
COISY	DEFLESSELLE	Claude	343
COLINCAMPS	BILLAUD	Michel	90
COMBLES	SOREL	Betty	777
CONDE-FOLIE	DANTEN	Didier	926
CONTALMAISON	GOUGEON	Jocelyne	118
CONTAY	DENEVE	Valérie	365
CONTEVILLE	MARQUANT	Vincent	215
CONTRE	VAN PRADELLES DE PALMAERT	Yolaine	160
CONTY	BOHIN	Pascal	1783
COTTENCHY	GAWLIK	Jérémy	748
COULLEMELLE	GOES	Marie Bernadett	333
COULONVILLERS	HECQUET	James	239
COURCELETTE	DACHEUX	Michel	155
COURCELLES-AU-BOIS	BEGYN	Emilie	82
COURCELLES-SOUS-MOYENCOURT	CHOPIN	Jean-Pierre	142
COURCELLES-SOUS-THOIX	DE MONCLIN	Arnaud	69
COURTEMANCHE	FOIREST	Emile	104

COMMUNE	Nom du Maire	Prénom	POP INSEE
CRAMONT	LEVEL	Hervé	308
CRECY-EN-PONTHIEU	LHEUREUX	Gérard	1466
CREMERY	NIQUET	Jean-François	121
CRESSY-OMENCOURT	DEPOURCQ	Olivier	124
CREUSE	CAPRON	Éric	194
CROIX-MOLIGNEAUX	FRIZON	Hervé	283
CROIXRAULT	DARSIN	Didier	444
CROUY-SAINT-PIERRE	SINOQUET	Régis	348
CURCHY	DELMÉE	Jean-Claude	307
CURLU	SENEZ	Patrick	170
DAMERY	DESTOMBES	Jean-Pierre	240
DANCOURT-POPINCOURT	VANSTEENKISTE	Martine	156
DAOURS	BARDET	Didier	813
DARGNIES	OZENNE	Benoit	1264
DAVENESCOURT	PRADHEILES	Jean-Claude	567
DEMUIN	DOVERGNE	Alain	503
DERNANCOURT	LEQUEUX	Sylvain	549
DEVISE	BRUNEL	Florence	53
DOINGT	HELFRIED	Romuald	1463
DOMART-EN-PONTHIEU	MARECHAL	Nicolas	1106
DOMART-SUR-LA-LUCE	WALLET	Joël	428
DOMESMONT	BAZIN	Joël	45
DOMINOIS	LABRY	Jean-Louis	182
DOMLEGER-LONGVILLERS	DOUAY	Yves	305
DOMMARTIN	PERONNET	Fabienne	353
DOMPIERRE-BECQUINCOURT	MAILLARD	Jean-Luc	714
DOMPIERRE-SUR-AUTHIE	GERARD	Olivier	406
DOMQUEUR	BERON	Maïté	318
DOMVAST	GAYET	Michel	354
DOUDELAINVILLE	BOUTROY	Rémy	347
DOUILLY	SPRYSCH	Aline	241
DREUIL-LES-AMIENS	TREFCON	Maria	1664
DRIENCOURT	WIDIEZ	Gaston	95
DROMESNIL	DE SAINT GERMAIN	Lyliane	95
DRUCAT	PARSIS	Laurent	946
DURY	PINON	Anne	1491
EAUCOURT-SUR-SOMME	SANNIER	Henri	431
ECLUSIER-VAUX	DEHAN	Laetitia	120
EMBREVILLE	CAVE	Daniel	564
ENGLEBELMER	BRUGE-CHRISTIAN	Emilie	299
ENNEMAIN	GRIMAUX	Patrice	264
EPAGNE-EPAGNETTE	LEFEBVRE	Pascal	559
EPAUMESNIL	SIMON	André	133
EPECAMPS	DERAMECOURT	Jean	5
EPEHY	MARTIN	Jean-Michel	1159
EPENANCOURT	BLONDELLE	Pascal	124
EPLESSIER	RIMBAULT	Patricia	370
EPPEVILLE	VASSENT	Christophe	1834
EQUANCOURT	DECOMBLE	Christophe	301
EQUENNES-ERAMECOURT	CHELLE-POIRET	Sabine	303
ERCHES	BALZOT	Xavier	190
ERCHEU	LAMAIRE	François	797

COMMUNE	Nom du Maire	Prénom	POP INSEE
ERCOURT	MACHU	Jean-Philippe	124
ERGNIES	BRIET	Damien	181
ERONDELLE	JACOB	Claude	516
ESCLAINVILLERS	SURHOMME	Alain	167
ESMERY-HALLON	LALOI	François	804
ESSERTAUX	DUBOIS	Jean	265
ESTREBOEUF	MACHAT	Jean-Marie	247
ESTREES-DENIECOURT	GUILLEMONT	Gérard	340
ESTREES-LES-CRECY	ALEXANDRE	Isabelle	398
ESTREES-MONS	PICARD	Christian	611
ESTREES-SUR-NOYE	FORESTIER	Alex	273
ETALON	HOUSSE	Francis	137
ETELFAY	BAILLEUL	Marie-Line	384
ETERPIGNY	PROUSEL	Nicolas	171
ETINEHEM-MERICOURT	BEAUVARLET	Franck	599
ETREJUST	BEAUCOURT	Céline	45
ETRICOURT-MANANCOURT	COQUETTE	Jean-Pierre	535
FALVY	LECOMTE	Frédéric	153
FAMECHON	FURGEROT	Christian	269
FAVEROLLES	CARRIER	Colette	164
FAVIERES	TAECK	Guy	470
FAY	ÉTÉVÉ	Bruno	105
FERRIERES	DEMARET	Daniel	481
FESCAMPS	LEFEVRE	Pascal	143
FEUILLERES	DELEFORTRIE	Dominique	148
FEUQUIERES-EN-VIMEU	DAVERGNE	Bernard	2613
FIEFFES-MONTRELET	VARLET	Xavier	335
FIENVILLERS	ROUSSEL	Alain	698
FIGNIERES	TELLIER	Martine	156
FINS	DECODTS	Daniel	279
FLAUCOURT	GAUDEFROY	Valérie	296
FLERS	CAPELLE	Pierrick	198
FLERS-SUR-NOYE	BEAUMONT	Joël	516
FLESSELLES	BINOIST	Bernard	2087
FLEURY	ROUZAUD	Jean-Marie	226
FLIXECOURT	GAILLARD	Patrick	3249
FLUY	TEN	Alexis	332
FOLIES	KACZMAREK	Pierre	147
FOLLEVILLE	LEVASSEUR	Roger	148
FONCHES-FONCHETTE	GUYOT	Gauthier	164
FONTAINE-LES-CAPPY	NORMAND	Joseph	52
FONTAINE-LE-SEC	DUFOUR	Guy	158
FONTAINE-SOUS-MONTDIDIER	FIEVEZ	Dominique	110
FONTAINE-SUR-MAYE	MIRAMONT	Dominique	166
FONTAINE-SUR-SOMME	GAVOIS	Gilles	523
FORCEVILLE	SAUVAGE	Claude	175
FORCEVILLE-EN-VIMEU	DUBOS	Philippe	244
FOREST-L'ABBAYE	WALLET	Daniel	313
FOREST-MONTIERS	MARTIN	Jean-Luc	408
FORT-MAHON-PLAGE	BAILLET	Alain	1272
FOSSEMANANT	LEFÈVRE	André	98
FOUCAUCOURT-EN-SANTERRE	DELAFORGE	Christian	271

COMMUNE	Nom du Maire	Prénom	POP INSEE
FOUCAUCOURT-HORS-NESLE	RICOUART	Jean-Pierre	81
FOUENCAMPS	LECONTE	Yves-Robert	211
FOUILLOY	DUCROCQ	Yves	1855
FOUQUESCOURT	CAZÉ	Jean-Noël	162
FOURCIGNY	GUILBERT	Joël	195
FOURDRINOY	GUILLOT	Manuel	426
FRAMERVILLE-RAINECOURT	AVENEL	Jean-Philippe	464
FRAMICOURT	DUCROCQ	Sylvie	178
FRANCIERES	DULYS	Jean-Claude	202
FRANLEU	MARTEL	Bernard	559
FRANQUEVILLE	COLOMBEL	Stéphane	178
FRANSART	NIETO	Raymond	156
FRANSU	MAUGER	Philippe	176
FRANSURES	CARON	Hubert	134
FRANVILLERS	SANJUAN	Délia	520
FRECHENCOURT	WILS	Serge	265
FREMONTIERS	DOMART	Alain	155
FRESNES-MAZANCOURT	NEVOU	Corinne	139
FRESNES-TILLOLOY	MAGNIER	Ambre	207
FRESNEVILLE	CALIPPE	Alain	107
FRESNOY-ANDAINVILLE	GAMBIER	Mariel	92
FRESNOY-AU-VAL	DESFOSSES	Alain	246
FRESNOY-EN-CHAUSSEE	TEN	Franck	149
FRESNOY-LES-ROYE	CLEUET	Cyrille	302
FRESSENNEVILLE	LELEU	Jean-Jacques	2250
FRETTECUISSE	FACQUET	Agnès	74
FRETTEMEULE	BRAILLY	Jean-Claude	329
FRIAUCOURT	DELRUE	Jean-Michel	753
FRICAMPS	GOETHALS	Eddy	176
FRICOURT	DEMAILLY	Myriam	494
FRISE	RANDJIA	Michel	189
FROHEN-SUR-AUTHIE	DEVILLERS	Jean-Pierre	238
FROYELLES	GUILLOT	Bruno	109
FRUCOURT	DUCHEMIN	Gilbert	138
GAMACHES	MONGNE	Jean-Paul	2634
GAPENNES	FOUCONNIER	Daniel	284
GAUVILLE	PREMMEREUR	Patricia	353
GENTELLES	COMMECY	Xavier	644
GEZAINCOURT	BOTTE	Martine	434
GINCHY	DELMOTTE	Jean-Marc	61
GLISY	PENAUD	Guy	772
GORENFLOS	PRUVOT	Jean-Paul	260
GORGES	DELATTRE	Guy	41
GOYENCOURT	BAUDUIN	Valérie	94
GRANDCOURT	VANSUYT	Maryse	179
GRAND-LAVIERS	MENESSON	Christophe	460
GRATIBUS	DEHASPE	Hubert	185
GRATTEPANCHE	BARDET	Bruno	319
GREBAULT-MESNIL	LEFEBVRE	Julien	222
GRIVESNES	PRÉVOST	Anne-Marie	413
GRIVILLERS	GOUSSEN	Pierre	86
GROUCHES-LUCHUEL	PETIT	Francis	599

COMMUNE	Nom du Maire	Prénom	POP INSEE
GRUNY	RIGAUX	Eric	325
GUERBIGNY	DESPREZ	Maryline	298
GUESCHART	CARPENTIER	Fabien	339
GUEUDECOURT	GUISE	Damien	98
GUIGNEMICOURT	ABET	Daniel	364
GUILLAUCOURT	KUSNIERAK	Ludovic	448
GUILLEMONT	SAMAIN	Didier	139
GUIZANCOURT	VASSEUR	Dany	128
GUYENCOURT-SAULCOURT	BLONDELLE	Jean-Marie	143
GUYENCOURT-SUR-NOYE	BLIN	Monique	180
HAILLES	VERONT	Fabrice	424
HALLENCOURT	DELOHEN	Frédéric	1346
HALLIVILLERS	DEPRET	Patrick	155
HALLOY-LES-PERNOIS	CARPENTIER	Philippe	346
HALLU	VALLÉE	Patrice	182
HAMEL	CHEVIN	Stéphane	507
HAMELET	PETIT	Patrick	636
HANCOURT	WAREE	Philippe	93
HANGARD	DUTILLEUX	Olivier	126
HANGEST-EN-SANTERRE	JUBERT	Patrick	1024
HANGEST-SUR-SOMME	BEG	Gérald	778
HARBONNIERES	SCIASCIA	Georgette	1653
HARDECOURT-AUX-BOIS	FRANCOIS	Bernard	84
HARPONVILLE	LEMAITRE	Christophe	181
HATTENCOURT	RUBIGNY	Sébastien	295
HAUTVILLERS-OUVILLE	NOEL	Frédéric	590
HAVERNAS	MADANI BUTIN	Jean-Luc	399
HEBECOURT	HESDIN	Dominique	556
HEDAUVILLE	BASSERIE	Patrice	127
HEILLY	FLEURY	Hubert	432
HEM-HARDINVAL	ROUSSEL	Éric	367
HEM-MONACU	DELEFORTRIE	Bernard	130
HENENCOURT	ROUSSEL	Gilles	196
HERBECOURT	VANOYE	Jacques	228
HERISSART	PETIT	Thibault	623
HERLEVILLE	VANNEUFVILLE	Vincent	184
HERLY	FOUASSIER	Nathalie	45
HERVILLY	DODRÉ	Gaëtan	193
HESBECOURT	CAZIER	Louis	57
HESCAMPS	TERNOIS	Jocelyne	521
HEUCOURT-CROQUOISON	VACQUER	Florence	121
HEUDICOURT	LEPLAT	Michel	513
HEUZECOURT	MICHILSEN	Jean-Paul	170
HIERMONT	CARPENTIER	Audrey	153
HOMBLEUX	LEFEBVRE	Eric	1190
HORNOY-LE-BOURG	FROIDURE	James	1704
HUCHENNEVILLE	HAZARD	Guy	678
HUMBERCOURT	PENET-CARON	Catherine	270
HUPPY	COEUILTE	Aymerick	805
HYPERCOURT	LEBRUN	Christian	748
IGNAUCOURT	BERTHE	Pascal	77
INVAL-BOIRON	GENTY	Marcel	114

COMMUNE	Nom du Maire	Prénom	POP INSEE
IRLES	PHILIPPE	Régis	113
JUMEL	VAN GOETHEM	Hubert	522
CHAUSSEE-TIRANCOURT	FRANÇOIS	Philippe	670
CHAVATTE	FLEURY	Mauricette	74
FALOISE	LEGRAND	Marc	232
NEUVILLE-LES-BRAY	DUBUISSON	Benoit	268
NEUVILLE-SIRE-BERNARD	DARCIS	Philippe	286
VICOGNE	GALLET	David	253
LABOISSIERE-EN-SANTERRE	RIBAUCOURT	Xavier	150
LACHAPELLE	MORARD	Jérémie	87
LAFRESGUIMONT-SAINT-MARTIN	LEFEUVRE	Jannick	556
LAHOUSSOYE	LEROY	Brigite	481
LALEU	MIANNAY	Wilfrid	123
LAMARONDE	DESPREAUX	Xavier	65
LAMOTTE-BREBIERE	VAN VYNCKT	Philippe	226
LAMOTTE-BULEUX	DELEENS	Stéphane	363
LAMOTTE-WARFUSEE	DEHURTEVENT	Frédéric	713
LANCHERES	BLONDIN	Jean-Yves	928
LANCHES-SAINT-HILAIRE	WALIGORA	Jean-Luc	132
LANGUEVOISIN-QUIQUERY	GRAVET	Jacques	200
LAUCOURT	LIENARD	Didier	204
LAVIEVILLE	WATELAIN	Michel	174
LAWARDE-MAUGER-L'HORTOY	TOURNIQUET	Gauthier	174
BOISLE	DOUBLET	Odile	365
CARDONNOIS	GUYON	Jean-Luc	86
CROTOY	EVRARD	Philippe	2045
MAZIS	ESCARD	Marie-Elisabeth	107
MEILLARD	CARDON	Jean-Pierre	157
MESGE	BLAIZEL	Bertrand	179
PLESSIER-ROZAINVILLERS	LESCUREUX	André	759
QUESNE	BOURGOIS	Alexis	269
QUESNEL	CHANTRELLE	Brice	801
TITRE	DELCOURT	Pierre	366
TRANSLAY	DE BEAUFORT	Jean	253
LEALVILLERS	COZETTE	Véronique	169
ECHELLE-SAINT-AURIN	CARRÉ	Jean-Marie	53
LESBOEUFS	DUBRUQUE	Etienne	187
ETOILE	TIRMARCHE	Ghislain	1202
LIANCOURT-FOSSE	BOQUET	Frédérick	305
LICOURT	MERESSE	Christian	403
LIERAMONT	DUFLOT	Marie-Odile	234
LIERCOURT	WALRAVE	Philippe	364
LIGESCOURT	BOURLO	Pascal	224
LIGNIERES	PERIN	Marie-Line	139
LIGNIERES-CHATELAIN	AVET	Hubert	387
LIGNIERES-EN-VIMEU	DE WAZIERS	Isabelle	113
LIHONS	BILLORE	Robert	447
LIMEUX	BIHET	Arnaud	143
LIOMER	MICHAUX	Colette	403
Ô-DE-SELLE	MOUTON	Valérie	1214
LONG	PECQUET	Jean-Marie	629
LONGAVESNES	WAUTERS	Xavier	88

COMMUNE	Nom du Maire	Prénom	POP INSEE
LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS	DEBRAY	Robert	1685
LONGUEVAL	FOURNIER	Jany	280
LONGUEVILLETTE	CRÉPIN	François	78
LOUVENCOURT	ARCHELIN	Michèle	285
LOUVRECHY	RIHET	Anne	203
LUCHEUX	DUHAUTOY	Michel	542
MACHIEL	PLEY	Olivier	157
MACHY	PARMENT	Philippe	132
MAILLY-MAILLET	LEFEVRE-MARGAGE	Christelle	629
MAILLY-RAINEVAL	MOURIER	Francis	305
MAISNIERES	THIEBAULT	Bernard	522
MAISON-PONTHIEU	BACQUET	Antoine	277
MAISON-ROLAND	DULARY	Murielle	109
MAIZICOURT	SEPTIER	Antoine	194
MALPART	BARTHE-GRICOURT	Sabrina	78
CARNOY-MAMETZ	BRUNEL	Stéphane	289
MARCELCAVE	SAVOIE	Alain	1256
MARCHE-ALLOUARDE	FARDEL	Pierre	53
MARCHELEPOT-MISERY	POTEL	Didier	605
MARESMONTIERS	MORAND	Serge	114
MAREUIL-CAUBERT	MENOURIE	Jean-Michel	837
MARICOURT	GUILLEMEONT	Bernard	181
MARIEUX	BAYARD	Hervé	123
MARLERS	NOPPE	Robert	141
MARQUAIX	CELMA	Claude	201
MARQUIVILLERS	LE RÉVÉREND	Jérôme	191
MARTAINNEVILLE	NANTOIS	Jean-Jacques	425
MATIGNY	CARTIGNY	Marie-Elisabeth	509
MAUCOURT	MASSIAS	Fabrice	183
MAUREPAS	FOSSÉ	Bruno	197
MEAULTE	FOURNIER	Jean-Michel	1270
MEHARICOURT	FOURNET	Claire	595
MEIGNEUX	LEFEBVRE	Grégory	179
MENESLIES	DIZAMBOURG	Michel	317
MEREAUCOURT	BLAREL	Marc	7
MERELESSART	TRENCART	Michel	202
MERICOURT-EN-VIMEU	GÉRAUX	Christophe	103
MERICOURT-L'ABBE	DE BLANGIE	Christian	608
MERS-LES-BAINS	DELEPINE	Michel	2858
MESNIL-BRUNTEL	PAYEN	Jean-Dominique	294
MESNIL-DOMQUEUR	PIERRIN	Philippe	88
MESNIL-EN-ARROUAISE	BELLIER	Alain	126
MESNIL-MARTINSART	ROUSSEL	Roger	242
MESNIL-SAINT-GEORGES	BONNARD	Gaël	191
MESNIL-SAINT-NICAISE	MERLIER	Jacques	568
METIGNY	BOUTON	Pascal	121
MEZEROLLES	DELANNOY	Guy	191
MEZIERES-EN-SANTERRE	VIOLLETTE	Paul	589
MIANNAY	DELAPORTE	Philippe	571
MILLENCOURT	SERGEANT	Thierry	215
MILLENCOURT-EN-PONTHIEU	GALLET	Gérard	361
MIRAUMONT	DELATTRE	René	676

COMMUNE	Nom du Maire	Prénom	POP INSEE
PARGNY	LAOÛT	Didier	206
PARVILLERS-LE-QUESNOY	BALCONE	Christian	236
PENDE	DUCROCQ	Bernard	1083
PERNOIS	OLIVIER	Éric	743
PICQUIGNY	HERBET	José	1353
PIENNES-ONVILLERS	DEVISMES	Brigitte	367
PIERREGOT	DUPONT	Loïc	285
TROIS-RIVIÈRES	SUIN	Joël	1514
PISSY	VINDEVOGEL	Laurent	283
PLACHY-BUYON	HUYON	Jean-Luc	899
POEUILLY	VOIRET	Arnaud	123
POIX-DE-PICARDIE	DELAIRE	Rose-France	2440
PONCHES-ESTRUVAL	POUILLY	Alain	104
PONT-DE-METZ	BULANT	Loïc	2505
PONTHOILE	POUPART	Henri	625
PONT-NOYELLES	DURIER	Jacky	857
PONT-REMY	ROUCOUX	Annie	1491
PORT-LE-GRAND	JAMEAS	Jean-Jacques	284
POTTE	MEREL	Michel	105
POULAINVILLE	VITRY	Claude	1234
POZIERES	BIERWALD	Dominique	269
PROUVILLE	DUFÉTEL	Bernard	316
PROUZEL	DE L'ÉPINE	Audouin	559
PROYART	LOUVET	Jean-Claude	705
PUCHEVILLERS	DEKYDTSPOTTER	Pascal	558
PUNCHY	MESSIO	Didier	91
PUZEAUX	RAMECKI	Jean-Louis	301
PYS	PHILIPPE	Vincent	121
QUEND	VOLANT	Marc	1414
QUERRIEU	SANGLARD	Jonathan	666
QUESNOY-LE-MONTANT	SAUVÉ	Thierry	583
QUESNOY-SUR-AIRAINES	SNAUWAERT	Jean-Marie	447
QUEVAUVILLERS	DUSSUELLE	Dominique	1111
QUIRY-LE-SEC	DEMORSY	Roseline	327
QUIVIERES	RAGUENEAU	Françoise	145
RAINCHEVAL	BILLORÉ	Jean-Pierre	288
RAINNEVILLE	MASSET	Jacques	1004
RAMBURELLES	BACOUËL	Jacky	282
RAMBURES	VUE	Fabrice	350
RANCOURT	CORNAILLE	Jean-Louis	201
REGNIERE-ECLUSE	BOST	Patrick	129
REMAISNIL	NIQUET	Catherine	29
REMAUGIES	BIZET	Eymeric	132
REMIENCOURT	TONNELIER	Pascal	178
RETHONVILLERS	LEFEVRE	Philippe	370
REVELLES	JOVELET	Jean-Marc	521
RIBEAUCOURT	BELLAREDJ	Philippe	257
RIBEMONT-SUR-ANCRE	DUQUESNOY	Daniel	681
RIENCOURT	CAUX	Gaël	185
ROGY	MIANNÉ	Michel	128
ROIGLISE	THIEBAUT	Bénédicte	162
ROISEL	FLAMENT	Jean-Jacques	1634

COMMUNE	Nom du Maire	Prénom	POP INSEE
MIRVAUX	CORSYN	Camille	148
MOISLAINS	MAGNIER	Noël	1215
MOLLIENS-AU-BOIS	AVISSE	Frédéric	332
MOLLIENS-DREUIL	CHARBONNIER	Sylvain	969
MONCHY-LAGACHE	PINCHON	Jacques	663
MONS-BOUBERT	DELAHAYE	Emmanuel	564
MONSURES	WATTEZ	Aubert	229
MONTAGNE-FAYEL	LEGRAND	Anne	148
MONTAUBAN-DE-PICARDIE	PARUCH	Annabel	215
MONTIGNY-LES-JONGLEURS	DELGOVE	Rachèle	96
MONTIGNY-SUR-L'HALLUE	MIRGUET	Marlène	207
MONTONVILLERS	CRAMPON	Laurent	84
MORCHAIN	BOURGY	Jean-Paul	356
MORCOURT	DEMAISON	Didier	315
MORISEL	VAN DE VELDE	Michel	520
MORLANCOURT	DESTOMBES	Michel	373
MORVILLERS-SAINT-SATURNIN	GUICHARD	Anthony	411
MOUFLERS	CREPY	Yves	94
MOUFLIERES	MOREL	Claude	95
MOYENCOURT	BECQUERELLE	David	317
MOYENCOURT-LES-POIX	DEMARQUET	Jean-Pierre	182
MOYENNEVILLE	PARAISOT	Gérard	727
MUILLE-VILLETTE	SLOSARCZYK	Florian	843
NAMPONT	DUFOUR	Bertrand	251
NAMPS-MAISNIL	D'HOINE	Catherine	1000
NAMPTY	BOSSU	Jérémie	297
NAOURS	BOUCHY	Jean-Michel	1090
NESLE	DEMULE	Frédéric	2369
NESLE-L'HOPITAL	BLAMPOIX	Christophe	157
NESLETTE	LOMBAREY	Michèle	81
NEUFMOULIN	DORION	Anne-Marie	368
NEUILLY-LE-DIEN	SELLIER	Philippe	96
NEUILLY-L'HOPITAL	CONTY	José	335
NEUVILLE-AU-BOIS	DANCOURT	Daniel	154
NEUVILLE-COPPEGUEULE	QUILLENT	Jean-Claude	527
NEUVILLETTE	DOAL	José	228
NIBAS	ROUSSEL	René	868
NOUVION	FORESTIER	Maurice	1342
NOYELLES-EN-CHAUSSEE	MONFLIER	Bernard	246
NOYELLES-SUR-MER	DEMAREST	Jean-Louis	741
NURLU	DOUAY	Pascal	391
OCCOCHES	DESSAINT	Sylvain	130
OCHANCOURT	GRENON	Flavien	318
OFFIGNIES	HERDUIN	Michèle	77
OFFOY	JOANNES	Célestin	219
OISEMONT	CAULIER	Amaury	1220
OISSY	LEPINE	Patrick	224
ONEUX	BUTEUX	Bernard	395
ORESMAUX	PÉRONNE	Michèle	943
OUST-MAREST	DAVERGNE	Jean-Claude	641
OUTREBOIS	MARÉCHAL	Emmanuel	318
OVILLERS-LA-BOISSELLE	BERNARD	Christian	452

COMMUNE	Nom du Maire	Prénom	POP INSEE
ROLLOT	CHOISY	Michel	770
RONSSOY	BRAY	Michel	593
ROSIERES-EN-SANTERRE	MAILLE-BARBARE	Françoise	3034
ROUVREL	LEROY	Jean-Maurice	311
ROUVROY-EN-SANTERRE	DELIGNIÈRES	Mathilde	215
ROUY-LE-GRAND	URIER	Francis	110
ROUY-LE-PETIT	SALOMÉ	André	116
RUBEMPRE	LOIRE	Anne	736
RUBESCOURT	DESPREZ	Chantal	136
RUE	THUEUX	Jacky	3204
RUMIGNY	EVRARD	Dominique	620
SAIGNEVILLE	GORRIEZ	Jean	407
SAILLY-FLIBEAUCOURT	NESTER	Paul	1055
SAILLY-LAURETTE	DEFRETIN	Bétina	315
SAILLY-LE-SEC	CANDELIER	Catherine	358
SAILLY-SAILLISEL	PARSY	Gérard	485
SAINS-EN-AMIENOIS	LEPOETRE	Pierre	1237
SAINT-ACHEUL	FEUTREL	Olivier	27
SAINT-AUBIN-MONTENOY	VILTART	Vincent	229
SAINT-AUBIN-RIVIERE	LEJEUNE	Denis	111
SAINT-BLIMONT	MARQUE	José	888
SAINT-CHRIST-BRIOST	BELLARD	Joël	447
SAINTE-SEGREE	DESMAREST	Olivier	62
SAINT-FUSCIEN	FIN	Henri-Paul	1194
SAINT-GERMAIN-SUR-BRESLE	CORDIER	Michel	209
SAINT-GRATIEN	MASSIAS	Bruno	383
SAINT-LEGER-LES-AUTHIE	GUENEZ	Jean-Marie	90
SAINT-LEGER-LES-DOMART	HENRY	Michel	1872
SAINT-LEGER-SUR-BRESLE	HOUAS	Jean-Claude	85
SAINT-MARD	LEROYER	Anne	168
SAINT-MAULVIS	MALIVOIR	Marcel	274
SAINT-MAXENT	LENEVEU	Bernard	396
SAINT-OUEN	DE ALMEIDA	Sylvie	1918
SAINT-QUENTIN-EN-TOURMONT	GOUESBIER	Francis	286
SAINT-QUENTIN-LA-MOTTE-CROIX-AU-BAILLY	BOULENGER	Raynald	1312
SAINT-RIQUIER	MARTIN	Jocelyne	1288
SAINT-SAUFLIEU	DUVIVIER	Laurence	1005
SAINT-SAUVEUR	DELATTRE	Gilles	1392
SAINT-VAAST-EN-CHAUSSEE	VIGNOLLE	Marc	502
SAINT-VALERY-SUR-SOMME	HAUSSOULIER	Stéphane	2550
SAISSEVAL	CARLIER	Danielle	240
SALEUX	RAMBOUR	Isabelle	2879
SANCOURT	MARTIN	Michel	273
SAULCHOY-SOUS-POIX	CHAMPION	Karine	71
SAUVILLERS-MONGIVAL	WABLE	Vincent	175
SAVEUSE	DUFOUR	Georges	940
SENARPONT	BLONDIN	David	662
SENLIS-LE-SEC	LEBAILLY	Geneviève	302
SENTELIE	RIMBERT	Patrick	211
SEUX	ROSE TETU	Valérie	170
SOREL	DECAUX	Jacques	162
SOREL-EN-VIMEU	COLINET	Roland	217

COMMUNE	Nom du Maire	Prénom	POP INSEE
SOUES	LEMAIRE	Annick	129
SOURDON	SZYROKI	Jacky	327
SOYECOURT	MAILLE	Luc	186
SURCAMPS	BOULLET	Dominique	66
SUZANNE	CAILLET	Michel	190
TAILLY	CALIPPE	Sylviane	61
TALMAS	BLOCKLET	Patrick	1079
TEMPLEUX-LA-FOSSE	MASCRE	Benoit	143
TEMPLEUX-LE-GUERARD	CARRÉ	Aurore	173
TERRAMESNIL	BOUVET	Thierry	313
TERTRY	MUSEUX	Gérard	157
THENNES	MAROTTE	Philippe	569
THEZY-GLIMONT	DESSEAUX	Patrick	670
THIEPVAL	POTIÉ	Max	130
THIEULLOY-L'ABBAYE	HESSE	Hervé	375
THIEULLOY-LA-VILLE	CROSNIER	Gérard	148
THIEVRES	JOUY	Carine	62
THOIX	MARSEILLE	Frédéric	146
THORY	CLÉMENT	Dominique	195
TILLOLOY	COMYN	Gérard	362
TILLOY-FLORIVILLE	DUPONT	Denis	397
TINCOURT-BOUCLY	MORGANT	Vincent	366
TOEUFLES	MAGNIER	Christian	306
TOURS-EN-VIMEU	BLONDEL	Olivier	828
TOUTENCOURT	CARPI	Jean-Pierre	467
TREUX	BOIVIN	Philippe	253
TULLY	MULLESCH	Béatrice	557
UGNY-L'EQUIPEE	DELVILLE	Jean-Pierre	41
VADENCOURT	BOCQUET	Christian	100
VAIRE-SOUS-CORBIE	VAN DEN HOVE	Daniel	291
VALINES	MANIER	Jacquy	642
VARENNES	BROOD	Sylvie	221
VAUCHELLES-LES-AUTHIE	LEDOUX	Joris	152
VAUCHELLES-LES-DOMART	BOULARD	Joël	125
VAUCHELLES-LES-QUESNOY	PATTE	Régis	870
VAUDRICOURT	HENOCQUE	Dominique	400
VAUVILLERS	MARÉCHAL	Annick	251
VAUX-EN-AMIENOIS	LELEU	Daniel	418
VAUX-MARQUENNEVILLE	LANGLET	Jean-François	90
VAUX-SUR-SOMME	GOSSELIN	Philippe	314
VECQUEMONT	BRUXELLE	Jean-Louis	549
VELENNES	BOURGOIS	Nicolas	149
VERCOURT	DUBOIS	Vincent	94
VERGIES	LENGLET	Xavier	166
VERMANDOVILLERS	BEAUFILS	Christian	150
VERPILLIERES	LEVERT	Jocelyne	168
VERS-SUR-SELLE	DUSSART	Edouard	742
VIGNACOURT	DUCROTOY	Stéphane	2398
VILLECOURT	SCHIETTECATTE	Benoît	59
VILLE-LE-MARCLET	LEBLANC	Didier	506
VILLEROY	DANCOURT	David	195
VILLERS-AUX-ERABLES	BENONY	Miguel	130

COMMUNE	Nom du Maire	Prénom	POP INSEE
VILLERS-BOCAGE	DOMONT	Anne-Sophie	1476
VILLERS-CAMPSART	WATELAIN	Philippe	153
VILLERS-CARBONNEL	ORR	Grégory	369
VILLERS-FAUCON	MORDACQ	Séverine	597
VILLERS-LES-ROYE	CARON	Bruno	274
VILLERS-SOUS-AILLY	SAUVAGE	Laurent	186
VILLERS-SUR-AUTHIE	RIQUET	Michel	481
VILLERS-TOURNELLE	NEUVILLE	Hugues-Nicolas	161
VILLE-SUR-ANCRE	BOURGUIGNON	Francis	274
VIRONCHAUX	POUPART	Patricia	500
VISMES	PLE	Nicolas	495
VITZ-SUR-AUTHIE	VAN ELSLANDER	Michel	128
VOYENNES	LEMAÎTRE	Jean-Pierre	610
VRAIGNES-EN-VERMANDOIS	FAGOT	Maryse	145
VRAIGNES-LES-HORNOY	HÉTROY	Maxime	99
VRELY	ADDE	Jean-Marie	446
VRON	SOUBRY	Patrick	863
WARGNIES	DIMOFF	Claude	92
WARLOY-BAILLON	MARTIN	Frédéric	764
WARLUS	MARIAGE	Bruno	228
WARSY	DUMONT	Christophe	145
WARVILLERS	GÉNEAU DE LAMARLIÈRE	Jean	155
WIENCOURT-L'EQUIPEE	CARON	Gérard	265
WIRY-AU-MONT	DUVAL	Odile	121
WOIGNARUE	MALLET	Dominique	832
WOINCOURT	PETIT	Arnaud	1283
WOIREL	BRUTELLE	Hervé	60
Y	JOLY	Vincent	94
YAUCOURT-BUSSUS	MARCASSIN	Daniel	252
YONVAL	LESENNE	Christian	234
YVRENCH	CANAL	Valérie-Anne	308
YVRENCHEUX	MIANNAY	Thierry	129
YZENGREMER	PÉNON	Vincent	567
YZEUX	LEBLANC	Jean-Marie	270

TOTAL 756 communes

vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral du 17 SEP. 2020

Préfecture de la Somme - Service de Coordination des Politiques Interministérielles

80-2020-09-16-002

arrêté de mise en demeure des occupants sans droit ni titre de quitter la rue du champ de tir à Amiens

PRÉFÈTE
DE LA SOMME
Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté BSPR – n°2020-339

ARRÊTÉ
de mise en demeure des occupants sans droit ni titre de quitter la rue du champ de tir à Amiens

LA PRÉFÈTE DE LA SOMME
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Vu la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 modifiée relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage et notamment ses articles 9 et 9-1 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2007-690 du 3 mai 2007 relatif à l'agrément prévu à l'article 9 de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

Vu le décret du 4 janvier 2019 nommant Mme Muriel Nguyen, préfète de la Somme ;

Vu le décret du 03 octobre 2019 nommant Monsieur Antoine Planquette, administrateur civil, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2019 portant délégation de signature à Monsieur Antoine Planquette, administrateur civil, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de la Somme ;

Vu le procès-verbal de constatation administratif de la direction départementale de la sécurité publique en date du 14 septembre 2020 ;

Considérant que le maire de la commune d'Amiens a pris un arrêté, en date du 23 août 2013, interdisant sur le territoire communal, le stationnement de résidences mobiles, au sens de la loi du 5 juillet 2000 modifiée ;

Considérant que des aires d'accueil sont disponibles sur le département de la Somme ;

Considérant qu'un groupe de 21 caravanes et 19 véhicules s'est installé le 13 septembre 2020 sur un terrain communal sis rue du champ de tir à Amiens ;

Considérant que ces implantations illicites sont de nature à perturber la tranquillité, la salubrité et la sécurité publiques ;

Considérant que le groupe installé se fournit illégalement en électricité en se branchant sur un compteur électrique en bord de parcelle ;

Considérant que des câbles électriques jonchent le sol et que plusieurs boîtes de dérivations non sécurisées ont été mises en place ;

Considérant que ces branchements électriques peuvent engendrer de réels risques d'incendie ou de mort ;

Considérant également que ces occupants ont procédé à un branchement « sauvage » en eau potable sur l'arrivée d'eau du site investi ;

Considérant qu'aucun circuit d'évacuation des eaux usées n'existe et qu'il n'y a pas de ramassage des ordures ménagères ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité préfectorale de prendre des mesures visant à garantir l'ordre, la sécurité et la tranquillité publics ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet ;

ARRÊTE

Article 1er - Les occupants sans droit ni titre occupant le terrain communal sis rue du champ de tir à Amiens, sont mis en demeure de quitter les lieux, dans un délai de 24 heures à compter de la notification du présent arrêté. À défaut, il sera procédé à l'évacuation forcée des lieux.

Article 2 : En cas de contestation, les occupants sans droit ni titre disposent d'un délai de 24 heures à compter de la notification du présent arrêté pour en contester la légalité devant le tribunal administratif d'Amiens.

Article 3 : Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet, le directeur départemental de la sécurité publique de la Somme, le maire d'Amiens, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur le lieu d'installation illicite ainsi qu'en mairie d'Amiens et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le 16 SEP. 2020

Pour la préfète et par délégation,
le sous-préfet, directeur de cabinet,

Antoine PLANQUETTE

Préfecture de la Somme - Service de Coordination des Politiques Interministérielles

80-2020-09-16-003

arrêté de mise en demeure des occupants sans droit ni titre de quitter le 42 de la rue Tintoret à Amiens

PRÉFÈTE
DE LA SOMME
Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté BSPR – n°2020-338

ARRÊTÉ
de mise en demeure des occupants sans droit ni titre de quitter le 42 de la rue le Tintoret à Amiens

LA PRÉFÈTE DE LA SOMME
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Vu la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 modifiée relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage et notamment ses articles 9 et 9-1 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2007-690 du 3 mai 2007 relatif à l'agrément prévu à l'article 9 de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

Vu le décret du 4 janvier 2019 nommant Madame Muriel Nguyen, préfète de la Somme ;

Vu le décret du 03 octobre 2019 nommant Monsieur Antoine Planquette, administrateur civil, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2019 portant délégation de signature à Monsieur Antoine Planquette, administrateur civil, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de la Somme ;

Vu le dépôt de plainte en date du 10 septembre 2020 de Mme Luisa Barreto, représentant la SCI Amiens, propriétaire des parcelles investies ;

Vu le procès-verbal de constatation administratif de la direction départementale de la sécurité publique en date du 15 septembre 2020 ;

Considérant que le maire de la commune d'Amiens a pris un arrêté, en date du 20 août 2013, interdisant sur le territoire communal, le stationnement de résidences mobiles, au sens de la loi du 5 juillet 2000 modifiée, en dehors des aires d'accueil aménagées à cet effet ;

Considérant que des aires d'accueil sont disponibles sur le département de la Somme et à proximité d'Amiens ;

Considérant que depuis le 7 septembre 2020 un groupe de 6 caravanes et 5 véhicules s'est installé sur le parking privé sis rue Tintoret appartenant à la SCI Amiens ;

Considérant que ces implantations illicites sont de nature à perturber la tranquillité, la salubrité et la sécurité publiques ;

Considérant que les occupants sans droit ni titre se fournissent en électricité en se branchant en toute illégalité sur un compteur électrique appartenant à la société ENEDIS, implanté en bord de route à plus de 100 mètres du camp, à l'aide de fils électriques jonchant le sol et partant en direction des caravanes et de boites de dérivation ouverte laissant apparaître des câbles électriques dénudés ;

Considérant que ces branchements électriques réalisés de manière artisanale peuvent engendrer de réels risques d'incendie ou de mort ;

Considérant également que ces occupants ont procédé à un branchement illégal en eau potable sur un compteur de la ville d'Amiens situé juste à côté du camp ;

Considérant qu'aucun circuit d'évacuation des eaux usées n'existe et qu'il n'y a pas de ramassage des ordures ménagères ;

Considérant que cette implantation illicite se trouve sur un parking engendrant des problèmes de stationnements pour les clients des commerces voisins en activité ;

Considérant que les clients potentiels de ces commerces hésitent à aller faire leurs achats craignant pour leur sécurité ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité préfectorale de prendre des mesures visant à garantir l'ordre, la sécurité et la tranquillité publics ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet

ARRÊTE

Article 1 : Les occupants sans droit ni titre occupant le parking privé situé sis rue le Tintoret à Amiens, sont mis en demeure de quitter les lieux, dans un délai de 24 heures à compter de la notification du présent arrêté. À défaut, il sera procédé à l'évacuation forcée des lieux.

Article 2 : En cas de contestation, les occupants sans droit ni titre disposent d'un délai de 24 heures à compter de la notification du présent arrêté pour en contester la légalité devant le tribunal administratif d'Amiens.

Article 3 : Le sous-préfet, directeur de cabinet, le directeur départemental de la sécurité publique de la Somme, le maire d'Amiens, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le 16 SEP. 2020

Pour la préfète et par délégation,
le sous-préfet, directeur de cabinet,

Antoine PLANQUETTE

Préfecture de la Somme - Service de Coordination des Politiques Interministérielles

80-2020-09-14-001

arrêté portant agrément à la délégation territoriale de la Somme de la Croix rouge française pour les formations aux premiers seocurs

PRÉFÈTE
DE LA SOMME

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté portant agrément à la délégation territoriale de la Somme de la Croix-Rouge française pour les formations aux premiers secours

La Préfète de la Somme
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu le décret n°91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 4 janvier 2019 nommant Mme Muriel NGUYEN, préfète de la Somme ;

Vu le décret du 3 octobre 2019 nommant M. Antoine PLANQUETTE, administrateur civil, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Somme ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 1992 relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié, fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ;

Vu l'arrêté du 24 août 2007 modifié, fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » ;

Vu l'arrêté du 14 novembre 2007 modifié, fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 2 » ;

Vu l'arrêté du 8 août 2012 modifié fixant le référentiel national de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie initiale et commune de formateur » ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civil relatif à l'unité d'enseignement « Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours ;

Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2019 portant délégation de signature à M. Antoine PLANQUETTE, sous-préfet, directeur de cabinet de la Préfète de la Somme ;

Vu le certificat d'affiliation, délivré le 10 septembre 2020, à délégation territoriale de la Somme de la Croix-rouge française par la Croix-Rouge française ;

Vu la demande d'agrément signée le 4 septembre 2020 par la délégation territoriale de la Somme de la Croix-rouge française, représentée par M. Michel CADET ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet,

ARRETE

Article 1er : L'agrément n°80/2020/03 délivré à la délégation territoriale de la Somme de la Croix-Rouge française, pour assurer les formations aux premiers secours citées ci-dessous, est valable pour une durée de deux ans à compter de la date du présent arrêté :

- Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1),
- Pédagogie Initiale et Commune de formateur (PIC F),
- Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en Prévention et Secours Civiques (PAE FPSC),
- Premiers Secours en Équipe de niveau 1 (PSE 1),
- Premiers Secours en Équipe de niveau 2 (PSE 2),
- Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur de Premiers Secours (PAE FPS).

La délégation territoriale de la Somme de la Croix-Rouge française transmettra, au début de chaque année civile, le bilan de l'année écoulée et la liste de son équipe pédagogique pour le nouvel exercice.

Article 2 : La délégation s'engage à :

- assurer les formations aux premiers secours conformément aux conditions décrites dans le dossier, dans le respect de son agrément et des dispositions organisant les premiers secours et leur formation ;
- disposer d'un nombre suffisant de formateurs, médecins et moniteurs, pour la conduite satisfaisante des sessions qu'elle organise ;
- assurer ou faire assurer le recyclage de ses moniteurs ;
- proposer à la préfète des médecins et moniteurs pour participer aux jurys d'examens des différentes formations aux premiers secours ;
- adresser annuellement à la préfète un bilan d'activités faisant apparaître notamment le nombre d'auditeurs, le nombre d'attestations de formation aux premiers secours délivrées, ainsi que le nombre de participations de ses médecins et moniteurs aux sessions d'examens organisées dans le département.

Article 3 : S'il est constaté des insuffisances graves dans les activités de l'association ou de la délégation, notamment un fonctionnement non conforme aux conditions décrites dans le dossier ou aux dispositions organisant les premiers secours et leur enseignement, la préfète peut :

- suspendre les sessions de formation ;
- refuser l'inscription des auditeurs aux examens des différentes formations aux premiers secours ;
- suspendre l'autorisation d'enseigner des formateurs et éventuellement retirer leurs cartes officielles ;
- retirer l'agrément.

En cas de retrait de l'agrément, l'association ou la délégation ne peut demander de nouvel agrément avant l'expiration d'un délai de six mois.

Article 4 : Le sous-préfet, directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le 14 SEP. 2020

Pour la préfète, par délégation,
le sous-préfet, directeur de cabinet

Antoine PLANQUETTE

Préfecture de la Somme - Service de la Coordination des Politiques Interministérielles

80-2020-09-16-001

Arrêté préfectoral autorisant la Société du Canal Seine-Nord Europe à occuper temporairement une propriété privée sur le territoire de la commune de BIACHES pour y procéder à des opérations rendues nécessaires par l'exécution du projet de construction du Canal Seine-Nord Europe.

PRÉFÈTE
DE LA SOMME
Liberté
Égalité
Fraternité

ARRÊTÉ
portant autorisation d'occuper temporairement une propriété privée pour y procéder aux opérations rendues nécessaires par l'exécution du projet

Société du Canal Seine-Nord Europe

Projet de construction du Canal Seine-Nord Europe

LA PRÉFÈTE DE LA SOMME
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Vu le code de justice administrative ;

Vu le code pénal et notamment les articles 322-1 et suivants et 433-11 ;

Vu la loi du 29 décembre 1892 modifiée relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics ;

Vu la loi du 6 juillet 1943 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères, validée et modifiée par la loi n°57-391 du 28 mars 1957 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 21 décembre 2018 nommant Mme Myriam GARCIA, secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;

Vu le décret du 4 janvier 2019 nommant Mme Muriel NGUYEN, préfète de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 février 2020 portant délégation de signature de la préfète de la Somme à la secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;

Vu la demande du 28 août 2020, présentée par la Société du Canal Seine-Nord Europe, visant à obtenir l'autorisation d'occuper temporairement une propriété privée, sur le territoire de la commune de BIACHES, pour y procéder à des opérations rendues nécessaires par l'exécution du projet de construction du Canal Seine-Nord Europe, tels que des travaux préparatoires et temporaires de déboisement et de sondages ;

Vu le dossier de demande ;

Considérant que la réalisation des opérations de toute nature rendues nécessaires par l'exécution du projet de construction du Canal Seine-Nord Europe nécessite l'occupation temporaire d'une propriété privée par des agents de la Société du Canal Seine-Nord Europe et par ceux auxquels elle aura délégué ses droits ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;

ARRÊTE

Article 1er – Autorisation

Les agents de la Société du Canal Seine-Nord Europe et ceux auxquels elle a délégué ses droits sont autorisés, sous réserve des droits des tiers, à occuper temporairement une propriété privée non close sur le territoire de la commune de BIACHES, désignée dans l'état et le plan parcellaires ci-annexés, en vue de la réalisation d'opérations rendues nécessaires par l'exécution du projet de construction du Canal Seine-Nord Europe, tels que les travaux préparatoires et temporaires ci-dessous :

- installation de pistes et d'accès nécessaires au chantier ;
- installation de bases chantier ;
- éventuelles opérations de déboisement ;
- éventuelles opérations de diagnostics archéologiques ;
- réalisation de fouilles archéologiques ;
- déviations provisoires de réseaux et de voiries.

L'accès à la parcelle à occuper se fera par des chemins et voiries existants (rue de Bazincourt).

Article 2 – Publicité

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Cet arrêté et les documents annexés sont notifiés au maire de BIACHES et au président de la Société du Canal Seine-Nord Europe.

Le maire de la commune concernée procède immédiatement à l'affichage dudit arrêté aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs et en d'autres endroits apparents et fréquentés du public. Il adressera à la préfète de la Somme (Service de coordination des politiques interministérielles - Bureau de l'environnement et de l'utilité publique) un certificat constatant l'accomplissement de cette formalité.

En outre, le maire notifie, par lettre recommandée avec avis de réception, une copie du présent arrêté et de ses annexes aux propriétaires du terrain ou si ceux-ci ne sont pas domiciliés dans la commune au fermier, locataire, gardien ou régisseur de la propriété. S'il n'y a dans la commune personne ayant qualité pour recevoir la

notification, celle-ci est valablement faite par lettre recommandée avec avis de réception adressée au dernier domicile connu des propriétaires.

L'arrêté et ses annexes restent déposés à la mairie pour être communiqués sans déplacement aux intéressés, sur leur demande.

Article 3 – Formalités à remplir

Chacun des agents chargés de l'opération doit être en possession d'une copie du présent arrêté ainsi que d'un ordre de mission, qui doivent être présentés à toute réquisition.

L'occupation des parcelles ne peut avoir lieu qu'après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi du 29 décembre 1892 modifiée.

Après accomplissement des formalités de publicité et à défaut de convention amiable fixant les modalités des travaux et indemnités afférentes à l'occupation, le bénéficiaire de la présente autorisation ou la personne à laquelle il a délégué ses droits, fait aux propriétaires du terrain, préalablement à toute occupation du terrain, une notification par lettre recommandée avec avis de réception, indiquant le jour et l'heure où son représentant compte se rendre sur les lieux ou s'y faire représenter. Il les invite à s'y trouver ou à s'y faire représenter pour procéder contradictoirement à la constatation de l'état des lieux. En même temps, il informe par écrit le maire de la commune de la notification par lui faite aux propriétaires. Si les propriétaires ne sont pas domiciliés dans la commune, la notification est faite au fermier, locataire, gardien ou régisseur de la propriété. Il y joint une copie du plan parcellaire. S'il n'y a dans la commune personne ayant qualité pour recevoir la notification, celle-ci est valablement faite par lettre recommandée avec avis de réception adressée au dernier domicile connu des propriétaires. Entre cette notification et la visite sur les lieux, un intervalle de 10 jours au moins devra être observé.

A défaut pour les propriétaires de se faire représenter sur les lieux, le maire leur désigne d'office des représentants pour opérer contradictoirement avec celui du bénéficiaire de la présente autorisation.

Le procès-verbal de l'opération, qui doit fournir les éléments nécessaires pour évaluer le dommage, est dressé en 3 expéditions destinées, l'une à être déposée en mairie et les deux autres à être remises aux parties intéressées. Si les parties ou leurs représentants sont d'accord, les travaux autorisés peuvent être commencés aussitôt.

Dès le début de la procédure ou au cours de celle-ci, la présidente du tribunal administratif d'Amiens désigne, à la demande du bénéficiaire de la présente autorisation, un expert, qui en cas de refus par les propriétaires ou par leurs représentants de signer le procès-verbal, ou en cas de désaccord sur l'état des lieux, dresse d'urgence le procès-verbal prévu ci-dessus. Les travaux peuvent commencer aussitôt après le dépôt du procès-verbal ; en cas de désaccord sur l'état des lieux, la partie la plus diligente conserve néanmoins le droit de saisir le tribunal administratif d'Amiens sans que cette saisie puisse faire obstacle à la continuation des travaux.

Article 4 – Intervention en cas de difficultés

Défense est faite aux propriétaires d'apporter aux agents chargés de ces opérations, aucun trouble, ni empêchement et de déranger les différents piquets et repères, balises ou jalons, qui seront établis dans leur propriété. Ces piquets et repères, balises ou jalons sont placés sous la garde de l'autorité municipale. La destruction, la détérioration ou le déplacement des signaux, bornes et repères donnent lieu à l'application des dispositions de l'article 322-2 du code pénal.

Le maire de BIACHES, les services de gendarmerie, les propriétaires et habitants de la commune précitée sont invités à prêter au besoin leur concours ou l'appui de leur autorité aux personnes effectuant ces opérations pour écarter les difficultés auxquelles pourrait donner lieu l'exécution des opérations susvisées.

En cas d'opposition à ces opérations, il est enjoint aux fonctionnaires municipaux et à tous les agents de la force publique d'intervenir pour assurer l'exécution des dispositions qui précèdent.

Article 5 – Indemnités en cas de dommages

Le terrain correspondant à cette occupation temporaire est restitué aux propriétaires après remise en état, conformément aux engagements pris avec eux.

Les indemnités qui pourraient être dues pour dommages causés à la propriété à l'occasion de ces opérations sont à la charge du bénéficiaire de la présente autorisation. A défaut d'entente amiable, elles sont fixées par le tribunal administratif d'Amiens.

Toutefois, il ne peut être abattu d'arbres fruitiers, d'ornement ou de haute futaie avant qu'un accord amiable ne soit établi sur leur valeur ou qu'à défaut de cet accord il ait été procédé à une constatation contradictoire destinée à fournir les éléments nécessaires à l'évaluation des dommages.

Article 6 – Durée de l'autorisation

L'occupation temporaire est limitée à 5 ans.

La présente autorisation est périmée de plein droit si elle n'est pas suivie d'exécution dans les six mois de sa date.

Article 7 – Délai et voie de recours

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux propriétaires concernés.

Article 8 – Exécution

La secrétaire générale de la préfecture de la Somme, le maire de BIACHES, le commandant du groupement de gendarmerie du département de la Somme et le président de la Société du Canal Seine-Nord Europe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée au sous-préfet de Péronne et de Montdidier.

Amiens, le 16 SEP. 2020

Pour la préfète et par délégation,
la secrétaire générale

Myriam GARCIA

Préfecture de la Somme-Service de la Coordination des Politiques Interministérielles

80-2020-09-17-004

AP portant délégation de signature Hervé THOMAS

PRÉFÈTE
DE LA SOMME
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires
et de la mer du Pas de Calais

ARRÊTÉ

portant délégation de signature à Monsieur Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche-Est - mer du Nord, à l'effet de signer les actes en rapport avec les attributions de la DIS « pectinidés » Manche-Est – mer du Nord de la Somme

LA PRÉFÈTE DE LA SOMME
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU le règlement CE/178/2002 du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2002 modifié établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant les procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires ;

VU le règlement CE/853/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 modifié fixant les règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale ;

VU le règlement CE/854/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 modifié fixant les règles spécifiques d'organisation des contrôles officiels concernant les produits d'origine animale destinés à la consommation humaine ;

VU le Règlement (UE) 2017/625 du Parlement européen et du Conseil du 15 mars 2017 concernant les contrôles officiels et les autres activités officielles servant à assurer le respect de la législation alimentaire et de la législation relative aux aliments pour animaux ainsi que des règles relatives à la santé et au bien-être des animaux, à la santé des végétaux et aux produits phytopharmaceutiques, modifiant les règlements du Parlement européen et du Conseil (CE) n° 999/2001, (CE) n° 396/2005, (CE) n° 1069/2009, (CE) n° 1107/2009, (UE) n° 1151/2012, (UE) n° 652/2014, (UE) 2016/429 et (UE) 2016/2031, les règlements du Conseil (CE) n° 1/2005 et (CE) n° 1099/2009 ainsi que les directives du Conseil 98/58/CE, 1999/74/CE, 2007/43/CE, 2008/119/CE et 2008/120/CE, et abrogeant les règlements du Parlement européen et du Conseil (CE) n° 854/2004 et (CE) n° 882/2004, les directives du Conseil 89/608/CEE, 89/662/CEE, 90/425/CEE, 91/496/CEE, 96/23/CE, 96/93/CE et 97/78/CE ainsi que la décision 92/438/CEE du Conseil (règlement sur les contrôles officiels)Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE.

VU le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles R.231-35 et suivants ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;

VU le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

VU le décret du 21 décembre 2018 portant nommination de Madame Myriam GARCIA, sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;

VU le décret du 4 janvier 2019 portant nomination de Madame Muriel NGUYEN préfète de la Somme ;

VU l'arrêté ministériel du 21 août 2020 portant nomination de Monsieur Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche-Est – mer du Nord, à compter du 1er septembre 2020 ;

VU l'arrêté du Préfet de la Somme du 28 décembre 2017 portant création de la délégation interservices chargée d'assurer la police sanitaire de la pêche des pectinidés pour les zones de pêche non classées dans les eaux au large de la façade maritime Manche-Est – mer du Nord (DIS Manche « pectinidés » Manche-Est – mer du Nord) ;

VU l'arrêté préfectoral du 19 février 2019 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Marie COUPU, directeur interrégional de la mer Manche Est- mer du Nord à l'effet de signer les actes en rapport avec les attributions de la DIS « pectinidés » Manche Est- Mer du Nord Somme ;

VU la convention de coopération interservices du 11 décembre 2017 des préfets de la Manche, du Calvados, de la Somme, du Pas-de-Calais, de la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime et du préfet de la région Hauts-de-France, pour la création d'une délégation interservices chargée d'assurer la police sanitaire de la pêche des pectinidés pour les zones de pêche non classées dans les eaux au large de la façade maritime Manche-Est – mer du Nord, assurée par le directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord (DIRM- MEMN) ;

VU les circulaires du Premier ministre n°5316/SG du 7 juillet 2008 et n°5359/SG du 31 décembre 2008, relatives à l'organisation de l'administration départementale de l'État ;

VU la circulaire du Premier ministre n°5506/SG du 13 décembre 2010 relative à l'application du décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;

ARRÊTE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Monsieur Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche-Est - mer du Nord, à l'effet de signer, pour l'exercice des responsabilités et dans la limite des attributions définies par l'arrêté du 28 décembre 2017 portant création de la DIS« pectinidés » Manche-Est – mer du Nord de la Somme, et pour la part de son activité qui s'exerce dans les limites du département de la Somme :

- tout arrêté, décision et instruction relatifs aux missions concernant la délégation interservices ;

Article 2 : Monsieur Hervé THOMAS peut, pour l'exécution de sa mission dans le cadre de la DIS, subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité pour la signature des actes nécessaires liées à la DIS , en toutes circonstances. Cette décision de subdélégation est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme d'une part, et au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie, d'autre part.

Article 3 : l'arrêté préfectoral du 19 février 2019 susvisé portant délégation de signature est abrogé.

Article 4 : La secrétaire générale de la préfecture de la Somme et le directeur interrégional de la mer en Manche-Est – mer du Nord, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la Somme et de la préfecture de la région Normandie, avec copie au Directeur départemental de la protection des populations de la Somme et au Directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais.

Fait à Amiens, le 17 SEP. 2020

La Préfète

Muriel Nguyen

Tribunal administratif d'Amiens

80-2020-09-11-004

DECISION N° 20-02
relative à la présidence des conseils de discipline de la fonction publique territoriale dans le département de la Somme

La Présidente

DECISION N° 20-02
relative à la présidence des conseils de discipline
de la fonction publique territoriale dans le département de la Somme

LA PRESIDENTE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'AMIENS,

Vu le code de justice administrative ;

Vu le décret n° 89-677 du 18 septembre 1989, modifié, relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux, notamment son article 1er ;

D E C I D E
=-=-=-=-=-=

ARTICLE 1er : Mme Mame NGUËR, conseiller au tribunal administratif d'Amiens, est désignée pour présider les conseils de discipline de la fonction publique territoriale dans le département de la Somme.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mame NGUËR, M. Swann MARCHAL et Mme Victoire GUILBAUD, conseillers au tribunal administratif d'Amiens, sont désignés comme présidents suppléants.

ARTICLE 3 : La décision n° 19-09 du 18 juin 2019 est abrogée à compter du 11 septembre 2020.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée au président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Somme et publiée au Recueil des actes administratifs de la Somme.

Fait à Amiens, le 11 septembre 2020

Catherine FISCHER-HIRTZ

14, Rue Lemerchier 80011 Amiens Cedex 1 - Téléphone : 03.22.33.61.70

Tribunal administratif d'Amiens

80-2020-09-11-005

DECISION N° 20-03
relative à la présidence des conseils de discipline des agents contractuels de la fonction publique territoriale dans le département de la Somme

La Présidente

DECISION N° 20-03
relative à la présidence des conseils de discipline des agents contractuels de la fonction publique territoriale dans le département de la Somme

LA PRESIDENTE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'AMIENS,

Vu le code de justice administrative ;

Vu le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif à la procédure disciplinaire applicable aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, notamment son article 24 ;

D E C I D E
=-=-=-=-=-=

ARTICLE 1er : Mme Mame NGUËR, conseiller au tribunal administratif d'Amiens, est désignée pour présider les conseils de discipline des agents contractuels de la fonction publique territoriale dans le département de la Somme.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mame NGUËR, Mme Victoire GUILBAUD, conseiller et Mme Alice MINET-LELEU, premier conseiller au tribunal administratif d'Amiens, sont désignées comme présidents suppléants.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée au président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Somme et publiée au Recueil des actes administratifs de la Somme.

Fait à Amiens, le 11 septembre 2020

Catherine FISCHER-HIRTZ

14, Rue Lemerchier 80011 Amiens Cedex 1 - Téléphone : 03.22.33.61.70

Tribunal administratif d'Amiens

80-2020-09-01-027

Décision portant délégation à l’effet de prendre les décisions prévues par les articles L.123-4, 2ème alinéa, L.123-13, L.123-15, L.123-18, R.123-5, R.123-20, R.123-25 et R.123-27-4 du code de l’environnement

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
D'AMIENS

N° 20-029

Décision portant délégation à l'effet de prendre les décisions prévues par les articles L.123-4, 2ème alinéa, L.123-13, L.123-15, L.123-18, R.123-5, R.123-20, R.123-25 et R.123-27-4 du code de l'environnement

La présidente du Tribunal administratif d'Amiens,

Vu le code de justice administrative ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.123-4, 2ème alinéa, L.123-13, L.123-15, L.123-18, R.123-5, R.123-20, 123-25 et R.123-27-4.

D E C I D E

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de la présidente du Tribunal, délégation est donnée à M. Michel Durand, M. Bertrand Boutou, M. Stéphane Derlange et M. Samuel Thérain, vice-présidents, à l'effet :

1°) de désigner les commissaires-enquêteurs ou les commissions d'enquête pour les enquêtes publiques, ainsi que les experts chargés d'assister les commissaires enquêteurs ou commissions d'enquête ;

2°) de demander au responsable du projet objet de l'enquête publique de verser au commissaire enquêteur ou aux membres de la commission d'enquête, une provision, d'en fixer le montant et le délai de versement ;

3°) en cas d'empêchement d'un commissaire enquêteur, d'ordonner l'interruption de l'enquête, désigner un commissaire enquêteur remplaçant et fixer la date de reprise de l'enquête ;

4°) dans le cas prévu à l'article L.123-15 du code de l'environnement, de dessaisir le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête et lui substituer un nouveau commissaire enquêteur ou une nouvelle commission d'enquête ;

5°) de demander au commissaire enquêteur ou à la commission d'enquête de compléter ses conclusions ;

6°) de fixer le montant de l'indemnité due au commissaire enquêteur ou aux membres de la commission d'enquête.

Article 2 : La décision n° 19-054 du 2 septembre 2019 est abrogée.

Article 3 : La présente décision sera affichée dans les locaux du Tribunal et publiée aux recueils des actes administratifs des préfectures de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme.

Fait à Amiens, le 1er septembre 2020

La présidente,

Catherine FISCHER-HIRTZ

Tribunal administratif d'Amiens

80-2020-09-01-028

Décision portant délégation à l’effet de présider les commissions prévues par l’article L.123-4, 1er alinéa, du code de l’environnement

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
D'AMIENS

N° 20-030

Décision portant délégation à l'effet de présider les commissions prévues par l'article L.123-4, 1er alinéa, du code de l'environnement

La présidente du Tribunal administratif d'Amiens,

Vu le code de justice administrative ;

Vu le code de l'environnement, notamment son article L.123-4, 1er alinéa.

D E C I D E

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de la présidente du Tribunal, délégation est donnée à M. Michel Durand, M. Bertrand Boutou, M. Stéphane Derlange et M. Samuel Thérain, vice-présidents, à l'effet de présider, dans les départements de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme, les commissions chargées d'établir la liste des commissaires enquêteurs.

Article 2 : La décision n° 19-053 du 2 septembre 2019 est abrogée.

Article 3 : La présente décision sera affichée dans les locaux du Tribunal et publiée aux recueils des actes administratifs des préfectures de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme.

Fait à Amiens, le 1er septembre 2020

La présidente,

Catherine FISCHER-HIRTZ

14, rue Lemerchier - CS 81114 - 80011 Amiens Cedex 1 - Téléphone : 03.22.33.61.70 - Fax : 03.22.33.61.71

Tribunal administratif d'Amiens

80-2020-09-01-029

Délégations aux membres et fonctionnaires du tribunal administratif
en matière de dépenses de fonctionnement du tribunal

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
D'AMIENS

N° 20-032

Délégations aux membres et fonctionnaires du tribunal administratif en matière de dépenses de fonctionnement du tribunal

La présidente du Tribunal administratif d'Amiens,

Vu le code justice administrative, notamment son article R. 222-12 ;

DECIDE :

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement du président du Tribunal, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie HAMON-LAFIN, greffier en chef, aux fins d'engager et d'ordonnancer les dépenses de fonctionnement du Tribunal.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de la présidente du Tribunal et de Mme Nathalie HAMON-LAFIN, greffier en chef, délégation de signature est donnée à M. Michel DURAND, en son absence à M. Bertrand BOUTOU, en son absence à M. Stéphane DERLANGE, en son absence à M. Samuel THERAIN, vice-présidents, aux fins d'engager et d'ordonnancer les dépenses de fonctionnement du Tribunal.

Article 3 : Délégation est donnée aux fins de procéder à la validation, de façon électronique, des demandes d'achats dans l'application informatique financière de l'Etat (Chorus formulaires), quel que soit le montant, aux personnes ci-après désignées :

- Mme Nathalie HAMON-LAFIN, greffier en chef,
- M. Pierre VROMAINE, assistant du contentieux.

Article 4 : Délégation permanente de signature est donnée à Mme Nathalie HAMON-LAFIN, greffier en chef, et en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, à M. Pierre VROMAINE, assistant du contentieux, aux fins de signer les attestations de service fait et les divers certificats administratifs.

Article 5 : La décision n° 19-052 du 2 septembre 2019 est abrogée.

Article 6 : La présente décision sera affichée dans les locaux du Tribunal et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Fait à Amiens, le 1er septembre 2020

La présidente,

Catherine FISCHER-HIRTZ

14, rue Lemerchier – CS 81114 – 80011 Amiens Cedex 1 – Téléphone : 03.22.33.61.70 - Fax : 03.22.33.61.71

Unité Départementale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

80-2020-09-14-002

récépissé de déclaration de services à la personne concernant JMB SAP situé 23 rue Chabaille à ABBEVILLE

PRÉFÈTE
DE LA SOMME
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Unité départementale de la Somme

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP887868925

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

Vu la demande déposée le 8 août 2020 pour 13 activités ;

Vu la demande modificative déposée le 9 septembre 2020 pour la suppression de 10 activités ;

La préfète de la Somme

Constate :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - Unité Départementale de la Somme par Monsieur FABIEN CLOUET en qualité de Gérant, pour l'organisme JBM-SAP dont l'établissement principal est situé : 23 rue Chabaille à Abbeville (80100) et enregistré sous le N° SAP887868925 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire et mandataire) :

- Soutien scolaire ou cours à domicile
- Assistance informatique à domicile
- Assistance administrative à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

Direccte Hauts-de-France – Unité départementale de la Somme
40 rue de la Vallée - BP 71710 - 80017 AMIENS CEDEX 1 - Tél. : 03 22 22 41 41
Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : http://hauts-de-france.direccte.gouv.fr

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Amiens, le 14 septembre 2020

Pour la Préfète,
Pour le DIRECCTE, et par délégation,
La Responsable de l'Unité Départementale de la Somme,

Laetitia CRETON

La présente décision peut, à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - unité départementale de la Somme ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises - sous-direction des services marchands, 6, rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex13.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal Administratif de la Somme, 14 rue Lemerchier - 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.